

L'EXIL ARMÉNIEN

par

A. KRAFFT-BONNARD

Vice-président
de l'Association Internationale pour le Proche Orient

avec une *Introduction*

de

Frédéric MACLER

Professeur à l'Ecole Nationale de Langues Orientales Vivantes
de Paris



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE

GENÈVE, Décembre 1926

L'EXIL ARMÉNIEN

par

A. KRAFFT-BONNARD

Vice-président

de l'Association Internationale pour le Proche Orient

avec une *Introduction*

de

Frédéric MACLER

Professeur à l'Ecole Nationale de Langues Orientales Vivantes
de Paris



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE

—
GENÈVE, Décembre 1926

On trouvera dans cette brochure :

Un rapport de M. Gordon L. BERRY, Secrétaire-général de l'Association internationale pour le Proche Orient et représentant en Europe du Near East Relief américain, sur la *situation des jeunes Arméniens immigrés de Syrie en France* ;

le discours que M. Jean BIANQUIS, Directeur honoraire de la Société des Missions de Paris, a prononcé le 4 septembre 1926, au dîner de la « Règle d'Or », Hôtel des Bergues, Genève ;

un témoignage de M^{lle} Marcelle DURIEZ, Etudiante française à Genève, *Un rayon de soleil dans l'Exil*.

NOTA.— L'Introduction : « Hommage à l'Arménie », est reproduite de la *Semaine littéraire*, du 25 septembre 1926.

TABLE DES MATIÈRES

Homage to Armenia

| | Pages |
|--|-------|
| En Exil | 5 |
| Pourquoi cet Exil? | 7 |
| La Turquie et la Société des Nations | 12 |
| La République Arménienne Soviétique | 17 |
| Le Tremblement de terre | 20 |
| Le Projet de rapatriement des réfugiés dans la République du Caucase (Projet Nansen) | 22 |
| Des frontières trop étroites ! | 25 |
| Le timbre du Passeport Nansen | 28 |
| Hospitalité | 30 |
| L'exil à Leysin | 34 |
| Le secours suisse à des exilés aveugles | 38 |
| L'exil en Syrie | 40 |
| Rapport de M. Gordon Berry | 43 |
| Une courageuse voix française (discours de M. Bianquis) | 53 |
| Un trentième anniversaire | 60 |
| Une visite à deux vieillards exilés à Marseille | 66 |
| Un rayon de soleil dans l'exil | 70 |
| La langue nationale dans l'exil | 73 |
| Appel en faveur de l'Ecole Arménienne de Begnins et Genève | 76 |

Hommage à l'Arménie¹.

Délégué par la *Société des Etudes arméniennes* et par le *Comité protestant français proarménien*, je dirai, en quelques mots brefs, l'appel qu'il convient de faire au respect de l'Arménie, au nom de son passé trente fois séculaire, au nom du patriotisme et de la nationalité d'un peuple que l'on ne saurait vouloir fusionner avec les nations au milieu desquelles vivent actuellement les Arméniens, — au nom de leur religion, qui a droit à tous les respects et qui ne doit pas disparaître du concert des religions dont s'honore l'humanité.

Quand l'Arménie n'aurait que son passé, elle serait digne de tous nos respects, de toute notre admiration, car il est peu d'histoires nationales aussi grandes dans l'histoire humaine. Le légende proclame bien haut l'Arménie fille des Patriarches, et des noms tels que Aharonian, Aramian, Torgonian, d'autres encore, montrent à l'envi l'antiquité de la race.

Depuis toujours, elle a considéré l'indépendance

¹ Nous remercions bien vivement M. Frédéric Macler, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes à Paris, de nous permettre de publier le remarquable discours que, sur la demande de la Ligue internationale philarménienne, il a prononcé le 19 septembre dernier au Dîner arménien du Forum de Genève. Cet hommage d'admiration et de sympathie à la civilisation et à la culture arméniennes a profondément impressionné l'assistance et ne manquera pas, nous l'espérons, de gagner parmi nos lecteurs de nouveaux amis à cette vaillante et malheureuse nation.

comme le plus précieux de ses biens. Assyriens et Chaldéens, Mèdes et Perses, Grecs et Romains, Arabes et Turcs sont tour à tour tenus en échec par ce peuple de soldats et de prêtres. Je n'en veux citer que deux exemples, empruntés à l'histoire légendaire de l'Arménie.

D'après Moïse de Khorèn, dans les récits duquel la légende côtoie de si près l'histoire, le fondateur, le créateur de la nationalité arménienne aurait été Haïk, fils de Torgom, descendant de Noé par Gomer et Japhet. Il appartenait au groupe des géants qui érigèrent la tour de Babel. Or Nemrod, connu aussi sous le nom de Bel, soumit les habitants de la Babylonie, les réduisit en esclavage, en y comprenant les géants. Mais le fier Haïk se révolte contre le tyran ; il sort de Mésopotamie avec ses fils, ses petits-fils, ses serviteurs, remonte le Tigre et se réfugie dans la région du mont Ararat. Bel le poursuit, à la tête d'une puissante armée d'habiles archers. La rencontre a lieu dans une large vallée, spacieuse et unie, et, comme deux torrents impétueux, les deux géants se précipitent l'un contre l'autre. Tous étaient effrayés à la vue d'un pareil duel. Cependant Haïk, d'un trait au fer triangulaire bien acéré, transperce la cuirasse d'airain de Bel, traverse son épaule, pour venir finalement s'enfoncer dans le sol. Par la victoire de Haïk, l'indépendance de ses fils était assurée.

Plus romanesque peut-être, plus héroïque à coup sûr nous apparaît la vie du roi arménien Ara, surnommé le Beau. La reine d'Assyrie Chamiram, la fameuse Sémiramis, s'éprend de lui, sollicite l'union avec lui et exige son amour. Dédaignée, Chamiram fait la guerre à Ara et apprend que le beau roi d'Arménie a succombé aux coups redoublés des soldats assyriens. Elle se fait apporter le corps du roi vaincu, répand le bruit que des divinités, connues sous le nom d'Aralez, ont léché les plaies du héros et lui ont, de la sorte, rendu la vie. Ce mythe témoigne du respect dans lequel les Assyriens tenaient les Arméniens ; leur reine s'éprend des splendeurs du lac de Van, y fait bâtir une magnifique résidence d'été, et les ruines de Chamiramakert attestent la splendeur des constructions que Sémiramis fit édifier sur le sol du roi dont elle ne put conquérir ni le cœur ni le royaume. Car Gartos lui-même, fils d'Ara,

monte sur le trône d'Arménie et succède à son noble père.

Et cet amour de l'indépendance, cette flamme sacrée ne s'éteint jamais, elle s'épure plutôt : les chrétientés d'Orient peuvent se grouper autour d'elle, s'y réchauffer, prendre conscience de leurs droits et de leur force morale, en voyant la perpétuité de cette foi patriotique et religieuse.

Car l'Arménie est une patrie, et elle doit être reconnue par les autres patries. Elle a une religion, et qui doit être respectée par les autres religions. Ne disons pas, ne laissons surtout pas dire : son droit à la vie serait assuré si elle consentait à se fondre dans de plus grandes nations, à accepter leur drapeau, leurs lois, leurs amis et leurs ennemis, si ses fils se contentaient de la position humiliée des « minorités ethniques », de la précaire existence que les traités accordent à ces groupes, véritables parias au milieu des peuples dans lesquels ils sont censés se fondre. Ce serait une cruelle hypocrisie, sous le masque d'un réalisme scientifique, que cette justice refusée à une nation, sous prétexte qu'elle semble n'être plus rien qu'une race !

Mais que dire d'un autre sophisme moins avouable encore ? On offre aux Arméniens la sécurité et la liberté, à condition précisément d'abdiquer une liberté qu'ils ont défendue au prix du sang d'innombrables générations : entrez dans une orthodoxie régnante, leur dit-on, renoncez à tel article de votre antique credo, à vos rites si héroïquement préservés par vos ancêtres, ne soyez plus une église nationale, — et quand vous n'aurez plus ni vos prières à vous, ni votre drapeau à vous, ni votre indépendance temporelle, ni votre indépendance spirituelle, vous serez libres, ... libres de pleurer sur votre fierté déchue, sur vos apostasies, sur la ruine de l'âme arménienne.

Vous serez libres aussi de louer une ère qui se dit orgueilleusement moderne, qui se proclame équitable et qui n'aura su que vous imposer des chaînes plus lourdes et la flétrissure des pires abdications.

Mais, à supposer qu'il respecte l'Arménie, qu'il sauvegarde, dans toute leur étendue, les libertés nationales et spirituelles de ce peuple, le monde actuel n'a-t-il à attendre

de son acte de justice qu'un bénéfice abstrait, d'ordre tout sentimental ?

Disons-le avec force, le génie arménien est riche d'un incalculable devenir, — le peuple arménien peut à la vie moderne fournir un apport des plus précieuses valeurs, des plus positives : Nous vivons à une époque de pragmatisme où tout doit se compter à son taux d'activité, d'utilité. Or, pour grand que soit le passé de l'Arménie, il peut être donné pour garant des possibilités vivantes de son présent.

Race jeune malgré son antiquité, la race arménienne ne porte aucune tare de vieillissement, de dégénérescence physique ni intellectuelle. C'est à la fois une race ardente et fine, idéaliste et pratique, traditionaliste et moderne.

Dans les cloîtres, elle continue sa vie de sainteté et de science du passé, de conservation de l'héritage national, dogmatique, artistique, liturgique et historique. Il suffit, à ce regard, de citer les noms évocateurs d'Etchmiadzin, de Saint-Jacques de Jérusalem, de Saint-Lazare de Venise, des Mkhitharistes à Vienne.

Dans les écoles, elle s'initie aux méthodes de l'investigation scientifique la plus neuve, et le corps des médecins arméniens est un de ceux qui honorent le plus la science et l'art de guérir ; — dans le métier des armes, l'héroïsme des soldats arméniens est classique, et il suffit de rappeler, pour les temps modernes, la défense plus qu'héroïque de Chabin-Karahissar, et les épopées de Cilicie, à Souédia, à Hadjin, à Sivas et à Van ; — dans les ateliers d'art, elle participe aux essais d'esthétique les plus raffinés, tout en se tenant, mieux que d'autres races, en garde contre les exagérations et les modes passagères, disons le mot, contre les dérèglements des doctrines. Si nous ne pouvons qu'en passant évoquer l'habileté consommée des enlumineurs arméniens, dont le dessin et le coloris atteignirent dès le 10^e siècle une perfection inégalée, il convient de rappeler que, dès Aïvazowski, le pinceau arménien, comme aussi le ciseau arménien, produisit une œuvre de peinture et de sculpture que l'on chercherait en vain chez les autres peuples de l'Orient.

Et que dire de l'originalité foncière de la musique arménienne, sinon qu'elle est savante à la fois et populaire,

profonde et grave ou légère suivant les circonstances, et qu'on la confondrait à tort avec la musique grecque ou slave, turque ou arabe ?

Sur les marchés commerciaux et financiers, son activité, sa pénétration d'esprit lui permettent — sans se départir d'une probité foncière — de s'assimiler les réalités les plus subtiles de la vie économique internationale.

Voici, semble-t-il, le signe indubitable et indiscutable de la réviviscence d'un peuple : dans ce dernier demi-siècle, il s'est produit en Arménie, dans la mère-patrie et dans les colonies éparses sur le globe, un renouveau littéraire qui est digne de toute attention par son double aspect traditionnel et moderne. Les écoles littéraires d'occident ont livré à la jeune littérature arménienne les découvertes, subtiles ou fécondes, de la sensibilité moderne ; elle en a enrichi son fonds national, les a modelées aux formes de son antique littérature, orale ou écrite. D'où un jaillissement d'œuvres d'un lyrisme passionné et délicat, dont Tourian, Demirdjibachian et tant d'autres sont les représentants les plus purs. C'est un raffinement des sensations, qui fait parfois songer à l'*Anthologie*, et qui n'affaiblit pas, cependant, l'expression la plus vigoureuse d'une foi patriotique ou religieuse, du souvenir de souffrances sans nom, de tout ce qui maintient une indéfectible cohésion morale dans l'art et la pensée de ce peuple, le préserve du désordre et des faiblesses qui si souvent se marquent dans la conscience internationale.

Et elle est de la même qualité morale que ces moines, ces soldats ou ces artistes, que ces savants ou ces financiers, cette masse de travailleurs arméniens en qui se perpétue le plus admirable héritage racial de constance dans l'espoir et dans l'effort, et d'une abnégation qu'il faut bien se garder de confondre avec l'inertie, le fatalisme du musulman. Ces travailleurs arméniens ont perdu leurs foyers, ils sont isolés de toute vie familiale, privés de toute détente intime, et ils se mettent courageusement au travail, sur un sol nouveau pour eux, au milieu de populations très inégalement hospitalières à leur dénuement et à leur deuil... Ils sont cependant, pour le monde ouvrier actuel, une force

souple et constamment utilisable ; ils possèdent un sens pénétrant de ce que doit être un travail intelligent et réalisateur. La passivité, l'atonie que les chefs d'entreprises occidentaux reprochent constamment au travailleur oriental, sont à l'opposé des caractéristiques de l'ouvrier arménien. Il suffit, sous ce rapport, de rappeler le magnifique renouveau de l'art des tapis et de la dentelle, depuis que des artisans arméniens, en France, en Suisse et ailleurs, travaillent sous un ciel libre à leurs métiers de prédilection.

Ici, dans cette Genève qui fut et qui demeure la patrie d'élection de la tolérance, sur ce sol de l'Helvétie qui connut les pires souffrances et la plus grande liberté, il me plaît d'évoquer l'un de ses enfants et d'associer sa mémoire à l'hommage que nous rendons en ce jour à la noble Arménie.

Réfugié à Motiers-Travers, ayant toutes les assurances d'y vivre tranquille, Jean-Jacques Rousseau résolut de ne plus porter que l'habit arménien. « Ce n'était pas une idée nouvelle, écrit-il dans ses *Confessions* ; elle m'était venue diverses fois dans le cours de ma vie, et elle me revint souvent à Montmorency... La commodité d'un tailleur arménien, qui venait souvent voir un parent qu'il avait à Montmorency, me tenta d'en profiter pour prendre ce nouvel équipement... Je crois pouvoir, sans aucun risque, prendre ce nouvel habillement à Motiers, surtout après avoir consulté le pasteur du lieu, qui me dit que je pouvais le porter au temple même sans scandale. Je pris donc la veste, le cafetan, le bonnet fourré, la ceinture ; et, après avoir assisté dans cet équipement au service divin, je ne vis point d'inconvénient à le porter chez milord maréchal... »

Par les relations constantes qu'il eut sans aucun doute avec les Arméniens, Rousseau devait s'être mis au courant de leur longue histoire mouvementée, et je me suis souvent demandé si les infortunes de ce peuple n'avaient pas inspiré un passage capital de son *Contrat Social*. Car ce *Contrat* organise une société qui veut être juste. Or, cette société ne sera pas juste si elle obéit au droit du plus fort ; elle ne

sera pas davantage juste si elle est fondée sur la résignation et sur le consentement des faibles à subir un maître. Cette justice souhaitée suppose une convention, un contrat, fait d'égal à égal, et c'est ainsi que les grands groupements ethniques de l'Europe et de l'Asie antérieure doivent se comporter à l'égard de l'Arménie. Ils doivent, avec elle, traiter d'égal à égal. La justice humaine la plus élémentaire l'exige impérieusement.

Les malheurs qui fondirent sur le peuple arménien furent certes inouïs. Et l'on sait, à Genève qui n'est éloignée de Ferney que de sept kilomètres, ce que l'action désintéressée en faveur des opprimés peut produire de sublime. Par la réhabilitation de la mémoire de Jean Calas, par la défense énergique de Sirven, si injustement poursuivi, par le plaidoyer si humain en faveur du chevalier de La Barre, mis à mort pour un soi-disant crime d'impiété, le patriarche de Ferney est devenu le champion des victimes de toutes les injustices et le défenseur de tous les opprimés. Son nom est plus assuré de passer à la postérité et à l'immortalité pour ces gestes de sereine humanité que pour les ouvrages de talent qui lui valent une place des plus honorables dans la république des lettres.

Aussi voudrait-on que, de Genève aujourd'hui, comme de Ferney jadis, partît un mouvement décisif, définitif, équitable et bien pesé, qui fit rendre justice à l'Arménie et la plaçât résolument dans le rang auquel elle a incontestablement droit. Il ne s'agit pas, il ne saurait jamais s'agir de tendre une aumône à un parent pauvre dont on prétend vouloir se débarrasser. Il faut passer un contrat social et moral avec le peuple arménien, qui y a tous les droits.

A l'heure actuelle, il est bon de venir en aide aux Arméniens, cruellement chassés de leur terre ancestrale, à condition de mettre dans ce geste beaucoup de doigté et de délicatesse. Mais il ne s'agirait là que d'un acte philanthropique passager. Par sa vie intellectuelle, artistique et financière, par sa vie industrielle, commerciale et ouvrière, partout l'Arménie manifeste une activité qui lui est propre, et qui, au plus haut point, est utile au monde moderne, en apportant les éléments les plus précieux à l'œuvre commune de la civilisation.

Pour l'instant, l'Arménie veut bien de notre aide fraternelle, de notre *fraternité*. Mais elle a droit, elle aussi, à la *liberté*, à l'*égalité*. Et ces mots resteraient de vaines formules, de véritables cymbales retentissantes mais creuses, si, à Genève et ailleurs, on ne hâtait pas l'aube du jour où l'Arménie, présentant le bilan de son passé historique, réclamerait son droit.

Il faut en effet veiller sur l'histoire et ne jamais souffrir qu'on la falsifie, il faut la présenter au vrai et ne pas hésiter devant les enseignements qu'elle propose et les leçons qu'elle donne. Ce jour-là, le monde reculera d'épouvante, s'il lui reste un minimum de conscience, en reconnaissant qu'il n'a pas tendu à l'Arménie la main fraternelle à laquelle elle avait droit, en ne passant pas avec elle le contrat d'égalité, et en laissant, au mépris de toute liberté individuelle et sociale, indignement piétiner, pendant des siècles, sa civilisation si raffinée et sa culture si élevée.

FRÉDÉRIC MACLER.

LES EXILÉS



Un air national.

(Peint par Anker).

EN EXIL

« Oh ! n'exilons personne ! Oh ! l'exil est impie ! » a dit Victor Hugo. Certes ! le poète avait raison. Si le mot est petit, le malheur qu'il exprime est immense. Plus on le sonde, plus on est effrayé ! Etre transporté brusquement à des milliers de kilomètres de sa patrie, et devoir faire face à l'isolement, à la pauvreté, au manque de travail, à la maladie, à la vieillesse, dans un pays nouveau dont on ignore la langue et les mœurs, où personne ne connaît votre nom ni votre famille, où aucune porte ne s'ouvre devant vous ! Tel est le dur sort de l'exilé ! C'est « l'étranger » ! D'où vient-il ! Il a besoin de secours, ... c'est « l'importun ! » Il essaie timidement de raconter son histoire ; on l'écoute avec réserve ; mais..... dit-il bien la vérité ? Il n'a pas de « papiers » réguliers. Alors c'est un « bandit », disait un jour un fonctionnaire. Parce qu'un homme, dans son malheur, a essayé de se tirer d'affaire par quelque ruse ou quelque tromperie, il faut que tous ses compatriotes subissent les jugements téméraires, injustes et lâches, par lesquels on condamne un peuple entier, à cause de la faute de quelques-uns. L'exilé cherche une place où reposer sa tête, on la lui discute, on la lui dispute, parce que cette place pourrait être réclamée par un national ou parce qu'à cette place l'étranger pourrait

faire concurrence au national. — Il a faim; il doit accepter l'aumône humiliante. Il essaie d'emprunter, il donnera tout ce qu'il a en garantie; mais les gens se méfient et trop souvent il se voit tout refuser. Comment s'étonner alors que l'amertume s'empare du cœur, que le ressort moral se brise, que la fatigue et le découragement entraînent l'exilé dans des abîmes de tristesse et de douleur?

Que l'on essaie de se représenter ce qui se passe dans un cœur pareillement ulcéré, lorsqu'arrive un écho lointain de la patrie! Quand Anker, l'illustre peintre suisse, a fait son tableau bien connu, il avait compris le malheur de l'exilé! Le vieillard, penché sur le piano, son petit-fils sur ses genoux, écoutant l'air national que joue la jeune fille, ne pleure pas, car il n'a plus de larmes, mais il se souvient, il souffre, il espère... Il peut espérer, lui, dont la patrie existe encore. Mais l'Arménien exilé de Turquie, peut-il penser à un retour? où? à Van? à Bitlis? à Trébizonde? à Sivas? à Diarbékir? à Marache? à Zeitoun? Dans ces vallées, sur ces plateaux, dans ces riches campagnes où depuis 3000 ans ses ancêtres ont vécu, lutté, dont ils ont trempé le sol de leurs larmes et de leur sang? Son rêve ne sera-t-il jamais qu'un rêve? En fuyant, il a emporté un peu de la terre de la patrie. Il la garde, il la regarde. Pourrait-il un jour l'emporter avec lui et déposer en elle le grain de blé?

A ces questions oppressantes, à ces cris, à cet appel, il faut une réponse.

Cette réponse, nous la demandons à tous ceux qui ne veulent pas consentir au triomphe de l'injustice et de la violence.

Pourquoi cet exil ?

S'il peut être justifié de recommander l'oubli du passé pour favoriser certains rapprochements, s'il peut être légitime de passer l'éponge sur des faits au souvenir pénible, s'il peut être désirable de mettre à l'arrière-plan la discussion du problème de certaines responsabilités, pour hâter la solution de celui de la paix ; il n'en est pas moins vrai que celle-ci ne peut se fonder, de manière durable, que sur une base de vérité et de justice.

Or, nous n'hésitons pas à déclarer que, lorsqu'il s'agit du sort de la nation arménienne, il y a des faits que nous n'avons pas le droit d'oublier, mais qu'au contraire, nous avons le devoir de rappeler sans cesse, non pas, certes ! par plaisir ou par esprit de vengeance, mais parce que l'oubli de ces faits ne pourrait que fausser les esprits et compromettre définitivement la victoire du droit dans le tragique problème arménien.

Ces faits se résument ainsi : le peuple arménien de l'Anatolie est la victime de la politique violente du gouvernement turc et du lâche abandon des puissances politiques et financières européennes et américaines.

Par le traité de Berlin du 13 juillet 1878, les cinq grandes Puissances s'engagent solidairement à protéger les chrétiens du Proche Orient. En 1895, c'est le Sultan Abdul Hamid qui inaugure les massacres officiels. En 1915, c'est le Gouvernement de Constantinople qui décrète l'extermination de la nation arménienne. Rappelons un ou deux textes d'ordre gouvernemental de massacres et de déportations :

« Le but de la déportation des personnes en question, (les Arméniens) est d'assurer le bonheur futur de la patrie. Car, où

qu'on les fasse habiter, ils ne renonceront jamais à leurs maudites idées; il faut tâcher que leur nombre diminue autant que possible ».

« Une décision antérieure avait été prise pour la suppression de l'élément arménien; mais les exigences des temps n'offraient point la possibilité de réaliser cette intention sacrée. Maintenant tous les obstacles étant supprimés et le temps de débarasser la patrie de cet élément dangereux étant arrivé, on vous recommande expressément de ne pas vous laisser aller à des sentiments de pitié en présence de leur état lamentable, et, en mettant fin à leur existence, de travailler de toute votre âme à la suppression du nom arménien en Turquie. Faire attention que les fonctionnaires désignés pour réaliser ce but soient des compatriotes et des hommes de confiance ».

« Activez les renvois, de telle sorte que ceux qui ne sont pas en état de mourir tombent morts à quelques heures de distance de la ville. Le district sera ainsi débarassé aussi bien des vivants que des morts ».

« Les listes de mortalité qui nous ont été envoyées ces jours-ci n'étaient pas satisfaisantes. Elles prouvent que ces personnes (les Arméniens) vivent là-bas en paix; le renvoi des déportés ne doit ressembler en rien à un voyage d'agrément. N'attachez aucune importance aux plaintes et aux gémissements ».

« Il a été établi, après enquête, qu'à peine 10⁰/₀ des Arméniens, soumis à la déportation générale, sont arrivés au lieu de leur destination et que les autres sont morts en route par la famine, les maladies et d'autres causes naturelles semblables. J'espère obtenir le même résultat pour les suivants en les traitant avec la même rigueur ». ¹

Pendant toute la durée de la guerre, les Arméniens ont lié leur sort à celui des Alliés, et se sont battus dans leur rangs pour la liberté.

¹ « L'Heure de l'Arménie », Genève, mars 1922.

Appelés « Les Petits Alliés », ils ont été l'objet de toutes les promesses et des engagements les plus solennels de la part de toutes les Puissances.

En 1918, on a pu constater que sur 3 millions d'Arméniens qui vivaient en Anatolie, près de la moitié étaient morts victimes des massacres et de la déportation officiellement organisés par le Gouvernement Turc. Six à sept cent mille avaient été chassés en Russie et en Mésopotamie.

Dans un premier Traité de Paix, entre les Alliés et la Turquie, signé à Sèvres, le 10 août 1920, les représentants des Alliés, de l'Arménie et de la Turquie signèrent des articles (88 et 89) ainsi rédigés :

« La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances Alliées, l'Arménie, comme un état libre et indépendant ».

« La Turquie et l'Arménie, ainsi que les autres Hautes Parties contractantes, conviennent de soumettre à l'arbitrage du Président des Etats-Unis d'Amérique la détermination de la frontière entre la Turquie et l'Arménie dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Bitlis, et d'accepter sa décision, ainsi que toutes dispositions qu'il pourra prescrire relativement à l'accès de l'Arménie à la mer et relativement à la démilitarisation de tout territoire ottoman adjacent à la dite frontière. »

En 1922, après la victoire des Turcs sur les Grecs, — nous allions dire sur l'Europe !!! — nous eûmes la Conférence de la Paix à Lausanne.

Le 6 janvier 1923, dans la première session de cette Conférence, et dans une séance de triste mémoire, le délégué de la Turquie manifesta, en quittant brusquement la salle des délibérations, le refus définitif d'obtempérer au désir, pourtant si nettement exprimé par tous les

délégués alliés, de donner au peuple arménien un Foyer National quelque part en Turquie. C'était enterrer la question arménienne !

« Pourquoi cette défaite ? ¹ La réponse est, hélas, facile. A
« Lausanne, ce n'est pas une Entente victorieuse qui a discuté
« avec le Turc ou le Russe. Les diplomates l'ont du reste avoué.
« On nous demande de réparer l'irréparable ». Nous ne sommes
« pas ici pour imposer des conditions, mais pour en subir. Le
« Turc ne cède que devant la force. Or, nous n'en avons point à
« lui opposer. Impossible de recommencer la guerre. On ne peut
« faire la guerre pour les Arméniens.— Nous reconnaissons toutes
« nos promesses et tous nos engagements, mais nous sommes
« impuissants à les tenir. — Il n'y a rien à faire, il faut capituler.
« — Il faut à tout prix arriver à conclure la paix.— Evidemment,
« les Arméniens sont sacrifiés. »

Telles sont quelques-unes des phrases par lesquelles les représentants de l'Occident et de l'Amérique confessaient leur impuissance.

Ainsi le Traité de Lausanne qui a annulé celui de Sèvres, et dans lequel le mot « arménien » ne figure même pas, consacre officiellement l'abandon de cette nation, et d'une manière générale, l'abandon de la cause du christianisme en Anatolie.

Dans une protestation envoyée aux Gouvernements Alliés par le signataire arménien du Traité de Sèvres, nous lisons cette phrase qui est la réponse à la question posée en tête de cet article :

« Le reste de mon peuple semble voué à la fortune des nomades, privé de statut légal et de protection. Les Arméniens originaires de Turquie ne sont point autorisés à y rentrer, ni à

¹ *L'Arménie et la Conférence de Lausanne*, Genève, Mai 1923.

reprendre possession de leurs biens. Les orphelins, par dizaines de milliers, sont dépossédés de tout héritage : ainsi — et quelque soit le passé de l'intéressé : homme, femme, mineur, — il lui suffit d'être Arménien pour se voir mettre hors la loi. Ni réparations, ni restitutions scolaires, bibliothèques, collections d'objets antiques, dépôts en numéraires, etc. etc. (dont la valeur atteint des milliards avec les biens des particuliers) tout a été détruit, pillé, volé. L'administration turque s'est approprié le reste. Il importait de rappeler sommairement ces faits pour l'illustration de la tragédie arménienne, trop tôt ensevelie dans l'oubli... »

En effet, les Arméniens qui, en 1922, étaient encore dans leur pays, s'enfuirent, pour la plupart, avec les Grecs et débarquèrent sur les rivages de la noble Grèce qui leur donna la première l'hospitalité. D'autres cherchèrent asile ailleurs ; tous les orphelinats furent transportés en Europe ; il ne restait et il ne reste plus en Turquie que quelques milliers d'Arméniens qui plient sous un joug intolérable et subissent toutes sortes de vexations et d'injustices. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne sont pas encore au bénéfice du Code Civil Suisse, adopté par le Gouvernement d'Angora.

Ces faits, brièvement rappelés, résument le sort de l'Arménien de Turquie. C'est actuellement un exilé, dont la patrie lui a été arrachée.

Est-il un esprit indépendant qui puisse admettre l'oubli de tels faits de notre histoire contemporaine ? Est-il une conscience libre qui puisse accepter que, pour des mobiles d'égoïsme politique et d'intérêt financier, on sacrifie même le souvenir du crime et de la lâcheté ? Serait-il possible qu'au nom d'un pacifisme sentimental on passe à la légère sur une pareille iniquité et une si odieuse violence ?

La Turquie et la Société des Nations

Pendant la session de l'Assemblée de la Société des Nations, en septembre dernier, nous eûmes à plusieurs reprises l'occasion de redouter l'oubli des faits que nous venons de rappeler. Le bruit a couru en effet que le Gouvernement d'Angora allait probablement tenter une démarche pour obtenir son admission dans la Société des Nations. Nous avons été effarés, nous devons l'avouer, de l'accueil favorable que ce projet rencontrait dans les milieux les plus autorisés. Les journaux se sont faits l'écho de cette nouvelle et l'ont annoncée sans commentaire, sans réserve, dans un oubli, voulu ou pas, en tout cas très apparent, du problème arménien en Turquie.

Au nom du principe de l'universalité, dont l'application est indispensable au succès complet du programme de la Société des Nations, les amis de la paix à tout prix déclaraient, à qui voulait les entendre, que la Turquie serait reçue à bras ouverts, et naturellement ils avaient pour alliés tous ceux qui ne cherchent d'autre base à la paix que celle des intérêts économiques et des relations financières.

Un tel état d'esprit justifie l'inquiétude. Serait-il possible de supprimer, par simple prétérition, l'injustice commise à l'égard de toute une nation ? d'oublier les effroyables conséquences qu'a eues, pour des centaines de milliers d'innocents, l'effacement de la question arménienne dans le Traité de Lausanne ? et serait-il admissible que les Puissances, et après elles, la Société des Nations elle-même, oubliassent tout sim-

plement leurs engagements, leurs solennelles déclarations, leurs promesses et leurs vœux ?

Et l'exilé de Zeitoun doit-il, peut-il oublier lui aussi ?

Nous recommandons à quiconque désire connaître à fond l'extrême gravité du danger d'un pareil oubli, de lire le magistral ouvrage du Dr André N. Mandelstam : *La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien*, paru à Paris en 1925.

Qu'on nous permette ici de donner une impression qui doit être sans doute partagée par beaucoup : c'est que la Turquie ne doit pas être si pressée de demander son entrée dans la Société des Nations ! Nous ne serions pas étonné que ceux qui ont hâte de saluer cet événement dussent attendre encore un peu avant de manifester leur enthousiasme. Les relations de ce pays avec la Russie bolchévique et certaines alliances ne sont pas de nature à accréditer beaucoup l'idée que ces nations soupirent après le moment de se lier avec les puissances européennes par le Pacte de la Société des Nations. Hélas, il existe une puissance de haine, un besoin de désordre, qui risquent bien de retarder encore le jour d'une alliance et d'une franche collaboration.

Il est néanmoins vrai que la question est posée. Certains journaux préparent peu à peu l'opinion publique à cette éventualité. Un Turc, bien au courant de la situation, dans une interview de cet automne, a donné un avis qu'il n'est pas inutile de rapporter ici :

— Est-il donc vrai que votre Gouvernement va demander son admission dans la Société des Nations ?

— Non pas pendant cette session, mais très probablement en 1927.

— Nous souhaitons tous que la Société des Nations

devienne universelle, aussi, en principe, la Turquie devra un jour ou l'autre y trouver sa place, mais ne serait-il pas grave pour l'avenir même de la Société des Nations que l'entrée de la Turquie consacraît l'injustice à l'égard des Arméniens de Turquie ?

— Je comprends cette crainte.

— Ne serait-il donc alors pas possible de chercher à concilier l'entrée de la Turquie dans la Société des Nations avec une juste réparation, et une solution équitable de la légitime revendication des Arméniens de Turquie ?

— Ah, répond le Turc, il ne faut pas songer à imposer une condition quelconque au Gouvernement d'Angora ; il n'en acceptera aucune. Le mieux est de laisser la Turquie entrer dans la Société des Nations, puis, une fois dedans, on pourra peut-être discuter à l'amiable.

— Oui, c'est compris, c'est ainsi qu'on dorera la pilule.

N'a-t-on pas même lu récemment dans nos principaux journaux une note qui disait que la Turquie réclamerait un « siège permanent » et qu'elle en ferait une condition de son entrée dans la S. d. N. ?

Nous nous refusons à croire que l'Assemblée de la Société des Nations acceptera de s'incliner devant le ton et les conditions de la République d'Angora. L'abdication du Traité de Lausanne peut suffire !

Si vraiment la Turquie a l'intention de demander son entrée prochaine dans la Société des Nations, nous supplions, au nom de tous ceux qui veulent la paix par le droit, les Délégués des Grandes et des Petites Puissances de se souvenir des engagements moraux contractés envers l'Arménie par la S. d. N., depuis le jour de sa fondation et dans chacune de ses assemblées ; nous les supplions de relire les vœux en faveur

de la création d'un Foyer national arménien en Turquie, et, ce qui est peut-être plus important encore, nous les supplions de songer à la situation dans laquelle la Société des Nations pourrait se trouver un jour ou l'autre, lorsque, ayant accepté la Turquie et ses frontières actuelles fixées par le Traité de Lausanne, elle se verrait obligée de défendre ces frontières contre des revendications arméniennes manifestées d'une manière ou d'une autre et de renier ainsi toutes ses précédentes déclarations. Il y a là un très grave problème qui devra être sérieusement envisagé.

A la Conférence de Lausanne, les Alliés ont obtenu que la grosse et délicate question de Mossoul restât en suspens. Puis, dans des pourparlers ultérieurs, les Puissances, notamment la Grande-Bretagne, avec l'approbation de la Société des Nations, ont obtenu la solution qu'elles désiraient. Puisqu'on a réussi à résoudre ce gros problème d'intérêt matériel, ne pourrait-on donc pas espérer réussir aussi, dans des pourparlers poursuivis avec fermeté, et dans un esprit de conciliation, à résoudre le problème de droit que soulève le sort des Arméniens de Turquie, sacrifiés par le Traité de Lausanne ?

Ou bien faudrait-il aller au devant d'une nouvelle déception, plus formidable que toutes les précédentes, parce qu'elle serait causée, non plus seulement par l'attitude de quelques Puissances, par les conclusions d'un seul Traité de Paix, mais parce qu'elle constituerait une défaite morale de la Société des Nations toute entière ? Nous ne voulons pas y croire ! Citons encore M. Mandelstam, professeur à l'Académie de droit international de La Haye, ancien premier drogman de l'Ambassade de Russie à Constantinople, ancien direc-

teur au Ministère des Affaires étrangères de Russie, qui conclut son ouvrage (p. 342), par ces mots :

« Enfin il n'est pas permis de douter que toute action en faveur de l'Arménie ne trouve un appui chaleureux auprès de la Société des Nations. On peut même prévoir que, si cette action se faisait attendre trop longtemps, cette Société, sortie des hésitations et des tâtonnements de ses premières heures, prendra une initiative féconde pour une solution équitable du problème arménien. A notre point de vue, le refus à la Turquie de l'accès de la Société avant une pareille solution aurait dû être le premier moyen employé, moyen conforme à la haute idée morale qu'incarne cet organisme international et qui peut-être aurait, à la longue, exercé une influence heureuse sur le gouvernement turc. Mais puisqu'il en a été décidé autrement, on ne peut douter que la Société des Nations n'emploie dorénavant tout son prestige auprès de son futur nouveau membre en faveur de l'Arménie. Les délibérations et les décisions de la 5^e Assemblée en sont un indice sûr. La solution négative du problème arménien qui a prévalu à Lausanne est tellement monstrueuse que la Société des Nations ne saurait s'en accommoder trop longtemps. Et comme heureusement l'œuvre admirable déjà accomplie par la Société, malgré tous les obstacles semés sur la route, pèse de plus en plus dans la balance mondiale, on doit espérer que son action bienfaisante contribuera à la réparation de l'injustice dont le poids immense écrase la nation arménienne. »

Le problème arménien a été résolu, après la grande guerre, par les articles 88 et 89 du Traité de Sèvres et par l'Arbitrage du Président Wilson en 1920.

Ce même problème a été étouffé, après la guerre gréco-turque, par le Traité de Lausanne en 1923.

Comme nous ne pouvons pas souhaiter une nouvelle guerre, nous demandons à la Paix de rétablir la situation normale.

Cette action dans la paix appartient à la Société des Nations.

La République Arménienne Soviétique

Tout ce qui précède concerne les Arméniens de Turquie. La question arménienne est bien avant tout une question de Turquie. Il est juste de rappeler ce fait qu'on est que trop tenté de négliger, même dans certains milieux arméniens.

Ce sont les persécutions endurées par les Arméniens en Turquie qui ont provoqué les mouvements de sympathie et de protestation, ainsi que la constitution de comités de secours. Il ne faut donc pas s'étonner que les philarméniens d'ancienne date ne puissent consentir à sacrifier à toujours l'espoir d'une juste solution du problème des relations entre Turcs et Arméniens en Anatolie. Leur devoir n'est-il pas de soutenir de toutes leurs forces ces innombrables exilés de Turquie qui errent et cherchent un abri?

Mais nous nous hâtons de dire qu'il existe heureusement en Russie, au Caucase, une vaillante petite République arménienne, créée le 28 mai 1918. Cet Etat avait sollicité en 1921 son admission dans la S. D. N.. Sa demande allait être accueillie avec enthousiasme, lorsque parvint la nouvelle de la prise de cette République par les Bolchéviques. Dès lors, faisant partie de l'union soviétique, son sort fut lié à celui de la Russie. Nous n'avons pas de peine à reconnaître, car cela est vrai et juste, que le Gouvernement de Moscou n'a pas cessé de prodiguer ses faveurs à l'Arménie du Caucase. Plus d'un million d'Arméniens, anciens Arméniens de Russie et réfugiés de Turquie, vivent en paix avec un Gouvernement arménien et un maximum de droits et de liberté dans les limites de l'organisation politique russe.

Pour la première fois, les populations arméniennes ont la garantie d'une protection effective d'une grande puissance et peuvent travailler et prospérer sans être constamment dans la crainte de la persécution et du massacre. Nous nous associons aux sentiments de reconnaissance qu'éprouve tout Arménien à la pensée qu'il y a pourtant quelque part un Etat où le travail, la propriété et la vie de ses compatriotes sont protégés et respectés. Aussi tous les regards se tournent-ils vers Erivan.

Tout espoir d'une libération de la nation arménienne repose sur l'existence de la République caucasienne. Tous les efforts doivent tendre à la consolider et à favoriser son développement, et à l'affranchir de tout ce qui pourrait entraver sa libre évolution. c'est une question de temps. Et comme il y a dans le caractère arménien, avec une grande capacité de résistance, beaucoup de sens pratique et un grand amour de l'indépendance, on peut espérer que le petit Etat pourra prospérer rapidement. Le nombre de ses sujets enregistrés officiellement dans le parti communiste est extrêmement restreint. La grande masse de la population ne demande qu'à travailler et à vivre en paix à l'abri des persécutions.

Un ami très distingué de la République d'Arménie a eu l'occasion de visiter, il y a quelques mois l'Ecole arménienne de Begnins et Genève, et a pu exprimer sa profonde satisfaction de voir cette institution grandir si heureusement. Il a encouragé les élèves, ses jeunes compatriotes à poursuivre du mieux qu'ils pourront leur préparation et leurs études, en les assurant que la République leur réserverait le meilleur accueil.

Du reste, l'Ecole arménienne de Begnins et Genève a pour but la formation d'une pléiade d'hommes et de femmes à forte culture professionnelle et de bonne éducation, qui devront aller, dès que cela sera possible, au secours de la République d'Arménie pour la servir et lui consacrer leur vie.

Monsieur le Sénateur de Brouckère, Délégué de la Belgique, dans son Rapport de la Cinquième Commission, à la V^{me} Assemblée de la S. d. N., le 22 septembre 1924, résumait ainsi son impression sur cette institution :

« A Begnins, à quelques lieues de Genève, se trouve l'admirable orphelinat arménien établi par l'initiative privée de citoyens suisses. De petits réfugiés y sont élevés dans leur langue natale par des maîtres arméniens, dans un milieu arménien, en quelque sorte dans un coin de la patrie créée pour eux. Cette œuvre partielle donne la vue claire de l'œuvre à accomplir! Nourrir, vêtir, loger, donner du travail et de l'argent, ce n'est que le côté matériel du devoir. Garder les Arméniens pour la *nation arménienne* en est l'esprit moral »...

Or, au point de vue politique, l'avenir de la nation arménienne repose sur cette petite République du Caucase, dont nous devons tous souhaiter le développement.

Le tremblement de terre

L'opinion publique a été douloureusement émue cet automne par la nouvelle du terrible tremblement de terre qui a précipité dans un nouveau malheur la pauvre petite Arménie.

Après tant d'épreuves et de souffrances, des populations entières ont leurs maisons détruites et doivent affronter l'hiver sans abri et dans un dénuement complet. Les journaux quotidiens ont donné des renseignements précis. C'est surtout à Léninakan (Alexandropol), que le désastre est le plus grand. Heureusement, le secours est arrivé rapidement. Le gouvernement russe a immédiatement mis à la disposition des sinistrés une somme considérable. Le Near East Relief américain, l'Union Générale arménienne de Bienfaisance et les colonies arméniennes du monde entier ont envoyé des secours par centaines de mille francs. Un appel spécial est lancé actuellement en Amérique pour obtenir 300 000 dollars. De Suisse bien des dons individuels ont pu être rassemblés, et il en viendra encore. Dans certains cantons, les comités de secours aux arméniens réserveront dans ce but une partie de la collecte de la Règle d'Or de l'hiver prochain.

Les enfants arméniens de Begnins et de Genève ont spontanément demandé certaines suppressions dans leur alimentation, et ont consenti à des renoncements pendant une quinzaine jours, pour pouvoir envoyer à Erivan le produit de ces restrictions.

Ces diverses collectes supplémentaires pourraient avoir pour conséquence de compromettre la marche financière régulière des œuvres de secours. Il ne faut

pas qu'il en soit ainsi. Chacun doit comprendre qu'en face d'une telle catastrophe d'origine naturelle, il faut apporter un secours rapide et supplémentaire sans causer aucun préjudice aux œuvres établies, qui péniblement s'efforcent de reconstruire sur les innombrables ruines causées à la nation arménienne par les catastrophes d'origine humaine de ces dernières années.

En tous cas, rien n'est plus justifié, rien n'est plus nécessaire, rien n'est plus urgent qu'un appel à la libéralité en faveur des victimes de tant de malheurs.

Le projet de rapatriement des réfugiés dans la République du Caucase

(*Projet Nansen*)

Il était naturel qu'après la conclusion du Traité de Lausanne qui supprime d'un trait de plume la question arménienne de Turquie, qui consacre l'échec du projet de création d'un Foyer national arménien en Turquie, projet constamment souhaité et appuyé par la S. d. N. il était naturel qu'en présence de l'impossibilité pour les exilés de Turquie, de retourner dans ce pays, on songeât à transporter dans l'Arménie du Caucase les réfugiés en aussi grand nombre que possible. De là le projet de rapatriement présenté par les Autorités arméniennes, avec l'appui de la Ligue Internationale Philarménienne au Conseil de la S. d. N. en Septembre 1923. Evidemment, il fallait demander un secours financier. Nous pûmes alors interviewer un délégué d'une grande Puissance, et lui demander si l'on pourrait compter sur des allocations des gouvernements alliés.

« N'y songez pas, fut la réponse ; il faut vous adresser aux Eglises et organiser des soirées théâtrales ».

Nous devons avouer que dès lors nous eûmes toujours des doutes sur les chances de succès de ce projet, pour la réalisation duquel il fallait vingt cinq millions de francs suisses !

Mais lorsqu'en 1924, l'Assemblée de la S. d. N. confia ce projet au Bureau International du Travail et à son vaillant directeur M. Albert Thomas, très ancien et très fidèle ami de la cause arménienne, nous eûmes un grand

espoir, qui ne fit qu'augmenter, lorsque nous apprîmes que c'était l'illustre réalisateur des œuvres de protection des réfugiés, le D^r Nansen, qui avait bien voulu se charger d'entreprendre l'exécution de ce plan de rapatriement.

Le D^r Nansen s'est rendu en Arménie avec des experts. Il a présenté un rapport fort complet et très encourageant démontrant de façon irréfutable que l'entreprise d'irrigation des territoires de la République pourrait assurer la rente des capitaux engagés, et il s'est mis en route pour rassembler ces quelque vingt-cinq millions de francs. Aujourd'hui, hélas, il faut le constater, nous sommes en face d'une nouvelle déception. Les banques ne peuvent prêter sans garantie, et comme celles qui pouvaient être données par les Autorités gouvernementales de Russie n'offraient pas une sécurité suffisante, il a fallu s'adresser aux Puissances européennes, qui n'ont pu s'entendre pour donner aux prêteurs les garanties nécessaires. En septembre dernier, le D^r Nansen a dû, dans un nouveau rapport, donner connaissance de l'échec momentané de ses négociations. Ce rapport est en somme un procès-verbal de carence.

M. le D^r Nansen exprime l'espoir que l'on puisse réunir, par des contributions privées, le million de livres sterling nécessaire à la réalisation de son projet. Pourra-t-on y parvenir ?

En présence de cette situation, nous ne pouvons que déplorer une fois de plus que les Puissances européennes et américaines n'aient pas encore compris qu'elles ont un devoir de réparation, et, qu'après avoir indignement lâché la nation arménienne, elles pourraient au moins consentir à un sacrifice financier,

sacrifice, en somme, de bien minime importance. Ces vingt-cinq millions de francs suisses auraient dû être spontanément donnés à l'Arménie après le Traité de Lausanne. Il ne devait pas être question d'emprunt et de remboursement. Nous sommes d'ailleurs convaincus que le gouvernement de l'Arménie se serait fait un devoir et un honneur d'assurer spontanément le remboursement de cette somme, aussitôt que cela lui eût été possible.

On a dit, en septembre dernier, en présence de l'insuccès du Dr Nansen auprès des pouvoirs officiels, qu'il fallait essayer de « mobiliser le sentiment » ! On entendait par là le sentiment de sympathie et de pitié qui existe un peu partout à l'égard du peuple arménien. Nous voudrions protester contre la mobilisation de ce sentiment-là et réclamer celle d'un élémentaire sentiment de justice et de devoir. L'Arménien n'est point un mendiant. Il ne demande pas la pitié, il repousse l'aumône ; ce qu'il implore avec raison, c'est le respect de son droit et la fidélité à la parole donnée, ainsi que le souvenir de sa collaboration dans la grande guerre pour la liberté !

Le point de départ de ce projet a été faussé à son début, en 1923, et cette déviation de la ligne droite a été nettement manifestée par la parole du délégué que nous avons cité plus haut. Les Eglises s'efforcent de plus en plus de faire leur devoir, et les nombreuses œuvres de secours en sont la preuve. Que les gouvernements fassent le leur.

Des frontières trop étroites !

Le projet du Dr Nansen prévoit le rapatriement d'environ 15.000 réfugiés, qui sont actuellement pour la plupart en Grèce. Pour assurer leur existence dans la République d'Arménie, il faut commencer par irriguer des terrains, afin de pouvoir les cultiver. Ce fait seul prouve que le territoire de cet Etat est trop petit. Les Alliés s'en rendaient bien compte puisque le Traité de Sèvres (10 août 1920) prévoit, par suite de l'arbitrage du Président Wilson, l'adjonction des anciens villayets arméniens de Turquie, et des frontières embrassant toute la contrée de Van, Bitlis, Erzeroum et Trébizonde. Dès lors, par le Traité de Kars, en 1921, les Turcs ont acquis les territoires entièrement russes de Kars et d'Ardaham, ce qui a diminué d'autant la superficie de l'Etat arménien.

Dans ces conditions, il est de toute évidence qu'on ne peut pas songer, à l'heure actuelle, à concentrer tous les réfugiés arméniens, exilés dans nos pays, dans le territoire si exigü de la République arménienne du Caucase.

C'est là un fait de toute première importance, qui ne doit jamais être perdu de vue par quiconque se préoccupe du sort des Arméniens. Tant que l'on obtiendra pas un agrandissement de la République, tant que la Turquie ne consentira pas à céder une portion des territoires qui constituent l'antique berceau de la nation arménienne, tant que le plan des Alliés et du Président Wilson n'aura pas été réalisé, en tout ou en partie, nous estimons que le problème arménien ne

sera pas résolu et demeurera une source de conflits dans le Proche Orient.

Nous sommes habitués aux déceptions, et nous savons qu'il faut tenir compte des réalités présentes, mais cela ne nous empêchera pas de répéter ce que nous croyons être le droit imprescriptible d'une nation : celui d'avoir sa place sous le soleil et d'y vivre en paix. Nous demandons à tous ceux qui auront des responsabilités, dans un avenir plus ou moins éloigné, dans les pourparlers avec la Turquie, au sujet de son entrée dans la S. d. N., de tout tenter pour obtenir satisfaction sur ce point, de façon à donner une base solide à la collaboration future entre l'Occident et le Proche Orient.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés. Nous pouvons prévoir les résistances qui pourraient aussi bien être occidentales qu'orientales. Néanmoins, il faut se placer en présence du but qu'on veut atteindre, et du moment qu'on a pu régler le problème de Mossoul, on peut demander s'il ne serait pas vraiment possible de régler aussi celui de la patrie arménienne en Turquie. Si seulement le Gouvernement d'Angora arrivait à comprendre la nécessité et l'avantage, — pour lui tout d'abord, — d'un geste libérateur en faveur des Arméniens, ses voisins séculaires ! Ce geste ne serait pas en désaccord avec l'esprit du Code Civil Suisse adopté par la République turque !

Tous les comités de secours aux Arméniens dans le monde entier, soupirent après cet aggrandissement. L'Arménie est obligée de refuser d'accueillir les Arméniens réfugiés à l'étranger, dont le nombre atteint des centaines de milliers. Du jour où l'on aura assigné à la République des territoires, un peu plus vastes, le

grave problème du sort des exilés en Grèce, Syrie, Europe, etc., aura trouvé sa solution naturelle.

Cet automne, le Bureau International du Travail a été obligé de renoncer à rapatrier un certain nombre de réfugiés, à cause du tremblement de terre, qui créait de nouveaux obstacles à leur installation.

Si l'on songe à cette vieille terre arménienne, dont Erzeroum était la citadelle centrale, et qui est aujourd'hui dévastée et inoccupée ; si l'on pense que 7-8 millions de Turcs habitent à peu près seuls l'Anatolie, pays deux fois grand comme la France, on crie : Jusqu'à quand les Gouvernements, la Société des Nations, l'Humanité, refuseront-ils à l'Arménien le droit de vivre en paix dans sa vieille patrie ?!!

Le timbre du passeport Nansen

Les Arméniens, chassés de Turquie avec interdiction d'y rentrer, sont devenus des exilés. Ils ont perdu, avec leur patrie, tous les droits civils et politiques. Ils sont sans papiers de légitimation et ne sont reconnus par aucune autorité politique. Il en est de même des Russes d'origine arménienne, victimes, non de la Turquie, mais de la Révolution bolchévique.

Depuis des années, le problème du statut politique des réfugiés tourmente les gouvernements des pays de refuges, ainsi que les Comités de secours, et constitue pour les intéressés directs une somme de difficultés et d'angoisses qui sont une véritable torture morale.

Aujourd'hui, nous pouvons exprimer une profonde reconnaissance au Bureau International du Travail, à M. Albert Thomas, au D^r Nansen, qui sont parvenus à obtenir de la Société des Nations la création d'un passeport, portant le nom du D^r Nansen, et qui est délivré, sous les auspices de la S. d. N. par le gouvernement du pays où vivent les réfugiés. Ce « papier » certifie que le titulaire est d'origine arménienne et n'a acquis aucune autre nationalité ; il lui donne le droit de voyager sous la protection du pays qui lui a donné l'hospitalité. Il est bien évident que ce papier ne donne pas une patrie ou une nationalité à l'exilé, mais c'est au moins un acte officiel d'identité qui est reconnu, et qui diminue dans une bonne mesure la souffrance qu'on éprouve, lorsqu'on ne peut présenter aucune pièce quelconque établissant votre origine et votre histoire.

Ces passeports peuvent être acquis par tout réfugié moyennant 10 fr. suisses, dont la moitié est destinée au gouvernement qui délivre le certificat, et l'autre moitié au Bureau International du Travail, pour le fonds de secours aux réfugiés.

On a eu l'heureuse idée de coller sur le passeport, comme acquit des dix francs, un timbre fort bien dessiné, à l'effigie du Dr Nansen, dont le nom symbolise toute l'action de secours hospitalier aux réfugiés de Russie et de Turquie.

Hospitalité !

A l'exilé, il faut donner l'hospitalité. Cela est de toute évidence. Et cependant, si ce principe est simple, l'application est souvent bien compliquée. Seul le contact avec les réfugiés peut donner une idée des difficultés souvent insurmontables et des situations inextricables auxquelles se heurte quiconque essaie d'accomplir cet élémentaire devoir.

Du moment que l'exilé ne peut recourir à aucune autorité consulaire et qu'il ne peut être rapatrié, le gouvernement du pays où il s'est réfugié est dans l'obligation absolue de prendre des précautions et d'exiger des garanties. Il ne peut laisser à la légère s'établir sur son territoire des étrangers qui, pour raison d'âge, de santé ou de manque de travail, tomberaient infailliblement à sa charge, sans qu'il puisse réclamer, par une voie diplomatique quelconque, le remboursement des sommes dépensées. Le gouvernement doit également veiller à ne pas tolérer des indésirables, qui par des théories subversives pourraient jeter du trouble dans le pays. Il doit encore prendre des précautions pour éviter que l'étranger occupe des places qui devraient être réservées à des nationaux et crée une concurrence qui ne manquerait pas de soulever des protestations des corps de métiers, des syndicats, etc.

Telle sont les raisons pour lesquelles de nombreux pays ont tout simplement fermé leurs portes.

Chacun sait qu'à notre époque de protectionisme nationaliste, il n'est pas facile de s'installer dans un

autre pays que dans le sien. Mais qu'on juge alors du sort de l'exilé arménien, qui, lui, n'a point de pays.

Pour résoudre ce délicat problème, nous avons toujours estimé qu'il ne fallait pas discuter le principe de la garantie à donner aux gouvernements, garantie morale et garantie matérielle. C'est pourquoi lorsque, par exemple, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a exigé un dépôt de dix mille francs à la Banque Cantonale Vaudoise, pour permettre l'arrivée à Begnins de 50 orphelins, ce dépôt a été immédiatement effectué.

Nous multiplions les efforts pour affranchir le plus vite possible les immeubles de Begnins de leurs dettes hypothécaires, afin de pouvoir en offrir au moins un au Gouvernement Vaudois et à la Commune de Begnins, comme garantie financière pendant la durée du séjour des enfants dans ce village. Ce projet, qui a obtenu la haute approbation de M. le Conseiller Fédéral Motta, est en bonne voie d'exécution. D'ici peu de temps, la principale maison, celle de l'Ecole, entièrement libérée de dettes, et qui est d'une valeur d'environ 70,000 francs, pourra être offerte au Gouvernement Vaudois. Le Foyer sera ainsi, pour ces petits exilés à Begnins, non seulement leur home familial, leur école, leur foyer national, mais encore leur protection légale. De cette façon nous espérons recevoir un plus grand nombre d'enfants qui n'auront d'ailleurs pas de peine à trouver leurs places à Begnins.

Mais s'il est relativement facile de donner des garanties pour le séjour d'enfants, patronnés par une solide organisation, par une Fédération de comités suisses ayant assumé collectivement la responsabilité de leur éducation, il est par contre bien difficile de procurer des garanties pour tous les isolés, les vieillards, les

veuves, les malades, les tuberculeux à la montagne, les sans-travail, etc., etc. Chaque cas particulier exige des enquêtes, des pourparlers nombreux, et une recherche d'appui moral et financier, pour aboutir souvent hélas, à un résultat négatif.

Avec quelle reconnaissance les Comités de secours de tous nos pays d'Europe saluent le fonctionnaire et le magistrat qui n'ont pas de parti pris, qui ne sont pas dominés par des préjugés étroits, qui ne s'en tiennent pas à des jugements généraux mal fondés sur une ou deux mauvaises expériences, qui consentent à dominer les chiffres et la lettre des règlements, qui savent prêter une oreille attentive à des renseignements et explications sincèrement donnés, et qui ne croient pas perdre leur temps en s'occupant avec soin des cas particuliers.

Cela dit, nous n'hésitons pas d'autre part à supplier les exilés quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, de se mettre à la place des autorités, et de comprendre que très souvent ces autorités font violence à leurs sentiments personnels, par fidélité à leur devoir et par conscience professionnelle. Nous les supplions de présenter leur cas en toute simplicité et en toute vérité, d'éviter toute apparence de « trucs » dans l'idée de gagner du temps et de raccourcir le chemin des négociations. Que le réfugié qui cherche à tromper sache bien que non seulement il compromet sa propre cause, mais celle de ses compatriotes. Chat échaudé craint l'eau froide ! Il est évident aussi que le ton faisant la chanson, la politesse et le respect de l'autorité faciliteront toujours les conversations et l'étude calme et réfléchie d'une situation délicate et complexe, dont ni l'autorité, ni l'exilé ne sont responsables, mais qui leur est imposée à tous deux.

La question du travail est peut-être encore plus difficile. Nous eûmes récemment la visite d'un jeune Arménien qui venait d'être renvoyé, ainsi que d'autres ouvriers, par un patron qui n'avait plus de travail à leur donner. Le jeune réfugié acceptait son sort avec un calme touchant, car « comment, disait-il, pourrais-je m'insurger, après avoir vu un camarade suisse, père de famille, pleurer, parce qu'à cause de ce chômage imprévu, il ne savait pas comment apporter du pain à ses enfants ? » Tout le problème est là. Actuellement ce n'est qu'en France qu'on peut espérer trouver du travail pour des réfugiés. C'est aussi dans ce pays qu'existe actuellement une des plus fortes colonies arméniennes.

Voici une des résolutions votées par l'Assemblée de la Société des Nations, en 1924, sur la proposition de la V^{me} Commission qui avait dû étudier ce problème :

« L'Assemblée déclare, en outre, qu'en attendant que puisse être constitué un foyer national arménien, il importe que toutes facilités soient accordées aux réfugiés pour leur permettre de se procurer des emplois productifs dans d'autres pays, afin de maintenir et de sauvegarder l'existence nationale. »

Nous tenons à rappeler cette déclaration, dans l'espoir que les Autorités de nos divers pays d'Europe comprendront toujours mieux qu'à la situation exceptionnelle de l'exilé arménien, il faut répondre, le cas échéant, par des mesures exceptionnelles de faveur.

L'exil à Leysin

Le respect qu'on doit à des malheureux empêche de publier, de façon précise, leurs circonstances personnelles. Et pourtant rien ne serait plus propre à faire comprendre ce que peut être un exil, que le récit des tribulations d'un jeune réfugié arménien, qui, après une fuite dangereuse et des années de privations et de souffrances, a été affaibli dans sa santé et atteint par le terrible microbe de la tuberculose. Cette maladie fait actuellement des ravages dans cette vaillante jeunesse arménienne, rescapée des malheurs de son pays.

Un rhume, une bronchite, une pneumonie, qu'il n'a pas été possible de soigner, ont diminué la résistance, pourtant bien grande, de nombreux jeunes exilés. S'il était possible de les soigner rapidement, leur existence serait sauvée, ainsi que leur capacité de reconquérir leur indépendance par leur propre travail !

Mais voilà ! Un pauvre Arménien a été jeté sur le pavé de Marseille, de Paris ou d'ailleurs. Qui va donc s'occuper de lui ? Il va consulter un médecin qui lui déclare qu'il n'y a qu'une seule chose qui puisse le sauver, c'est un séjour de quelques mois dans les montagnes. « Tâchez donc d'aller en Suisse ! » Le jeune homme, la jeune fille, qui se sentent seuls dans le monde, qui savent qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes et sur leur travail, n'auront pas de repos jusqu'à ce qu'ils aient trouvé le moyen de se soigner. Mais ce sont des étrangers ! Il n'y a donc pas de place pour eux dans les sanatoriums réservés aux nationaux ! Ils n'ont pas d'argent ! Qui donc va prendre l'engagement de soutenir pendant un temps indéterminé ce

jeune malade atteint par l'insidieuse maladie, qu'on ne guérit pas en deux ou trois mois. Le jeune homme ne perd pas courage ; il veut la santé, il lui faut la santé ; il parvient à rassembler les quelques ressources qui lui permettront un séjour de deux mois à la montagne. Il part plein de courage et d'espoir, mais au bout de deux mois, le docteur lui démontre que le séjour n'est pas suffisant, que s'il redescend à la plaine pour essayer de travailler, ce sera la rechute fatale. Jugez de son angoisse et de son désespoir ! A ce moment intervient l'autorité policière qui fait son devoir, qui prend ces précautions, aussi légitimes qu'indispensables, dont nous avons parlé plus haut, et qui réclame des garanties, d'abord parce que les « papiers » ne sont pas réguliers, et ensuite parce que le maître de pension, s'il restait impayé, pourrait recourir à l'autorité.

« Faites un dépôt de 2000 francs », « procurez une caution », sinon c'est l'expulsion pure et simple. L'expulsion ! où ? dans quel pays ? Si le malheureux est en Suisse, il ne peut plus guère en sortir. Des pays qui nous entourent, la France seule consentirait peut-être à le laisser entrer, et encore, cela n'est pas certain, car, du moment qu'il ne peut pas être un travailleur dans l'agriculture ou dans l'industrie, il n'y a pas de place pour lui dans ce pays, et le visa de ses papiers lui sera refusé probablement.

Il est heureux encore, le pauvre jeune exilé s'il ne subit pas les brusqueries, la méfiance, les suspicions et autres humiliations. Nous pourrions citer des cas de jeunes Arméniens qui sont morts misérablement, dans des hôpitaux de grandes villes d'Europe occidentale, en maudissant la société, la chrétienté, qui, après avoir lâchement abandonné leur nation, leur avaient

refusé, à eux, fugitifs et victimes innocentes, le secours indispensable à la restauration de leur santé.

Depuis des années, nous souhaitons de voir la création d'un sanatorium arménien soutenu par une collaboration morale et financière des comités de secours de nos diverses nations. Ce serait le meilleur moyen, par l'organisation d'une institution solidement constituée, de donner à cette jeunesse affaiblie la protection dont elle a besoin. Ce foyer assurerait le secours sanitaire, et en même temps constituerait pour les autorités une garantie qui leur permettrait d'accorder plus facilement des autorisations de séjour.

Peu après la formidable émigration des chrétiens d'Anatolie, en 1922, sur les plages de la Grèce, le ministre de l'assistance, M. le Dr Doxiadès, nous disait : « Il faut s'occuper sans retard de la lutte contre la tuberculose qui va guetter partout la jeunesse arménienne. » Il avait raison, et nous ne voulons pas perdre l'espoir qu'un jour ou l'autre, il sera possible de mieux s'entendre pour soutenir cette terrible lutte, mais qu'on sache bien dans le public ami de la cause arménienne, que, faute de ressources, faute d'appui, nous sommes, hélas, assez souvent obligés de refuser à des jeunes Arméniens de faciliter leur entrée en Suisse, pour venir chercher dans nos montagnes la guérison et la santé. Nous n'osons penser au chagrin et au désespoir que nos réponses négatives ont provoqué dans ces cœurs ulcérés.

En terminant ce tragique sujet, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude aux autorités de la Commune de Leysin dont la bienveillance a été souvent réconfortante, aux autorités cantonales vaudoises, qui ont accepté, par une bonne compréhension de certaines

situations particulières, de renoncer à des mesures qu'elles auraient eu le droit de prendre, et qui ont consenti à des prolongations de séjour moyennant des garanties moins onéreuses.

Notre reconnaissance va encore, et surtout, à des propriétaires et directeurs de pensions, qui, par sympathie ou amitié pour leurs hôtes arméniens, les gardent, alors même que le paiement des notes se fait attendre, et qui acceptent des règlements par acomptes. Nous pourrions citer les faits les plus touchants d'une généreuse et fidèle hospitalité accordée à de jeunes Arméniens par certaines pensions, devenues pour eux de véritables refuges de famille.

Merci, trois fois merci à ces maîtres et maîtresses de pension, ainsi qu'à tous ceux qui, à Leysin, protègent ces exilés dont le malheur dépasse celui de tous les autres.

Au point de vue financier, nous ajouterons que cette année, il a déjà fallu porter secours à des tuberculeux arméniens réfugiés en Suisse, pour une somme de Fr. 17,800.— !!

Que ceux donc qui ont pitié de leur sort si douloureux, n'oublient pas de penser dans leur libéralité à cette branche spéciale de l'œuvre suisse.

Le secours suisse à des exilés aveugles

On sait que les aveugles sont nombreux chez les peuples orientaux. Il existe, en particulier, une maladie infectieuse, le « trachoma », qui, lorsqu'elle n'est pas soignée à temps, conduit fatalement à la cécité. Comme il fallait s'y attendre, l'enfance arménienne, dans les années terribles, a été particulièrement exposée à cette contagion. Dans tous les orphelinats, notamment dans ceux du Near East Relief, il a fallu organiser des secours médicaux spéciaux pour sauver la vue ou des fractions de vue à un grand nombre d'enfants. Nous nous souvenons avoir vu ces gardes-malades qui faisaient plus de 1500 injections par jour dans les yeux de ces petits garçons et de ces fillettes. Des sections d'orphelinats étaient composées uniquement d'aveugles. Quel malheur et quelle pitié ! Aussi, avons-nous salué avec joie et reconnaissance la courageuse initiative de quelques amis de la Suisse allemande qui se sont constitués en un comité spécial, rattaché à la « Fédération des Comités suisses des Amis des Arméniens », pour prendre la responsabilité d'une œuvre suisse de secours à des aveugles hospitalisés dans un asile à Ghazir, près de Beyrouth. Le président de ce comité est M. le pasteur W. Vischer, à Tenniken, Bâle, et le trésorier, M. Théophile Iselin, de Bâle, un des amis de la première heure de la cause arménienne. M. Théodore Wieser est le directeur de cet établissement et est admirablement secondé par sa femme, qui était M^{lle} Alice Humbert-Droz, depuis plusieurs années au service de l'œuvre alsacienne de l'« Action chrétienne en Orient ».

Par des conférences que M. Wieser a données l'hiver

dernier en Suisse allemande, un premier capital a pu être constitué, le Comité de Ghazir a pris la direction de ce home suisse pour aveugles, dans lequel se trouvent actuellement 92 de ces malheureux exilés.

Comme c'était le Near East Relief qui avait jusqu'ici secouru ces aveugles, une convention a été passée entre le Comité de Ghazir et l'œuvre américaine, par laquelle celle-ci accordera encore, jusqu'au 30 mars 1928, une allocation mensuelle de cinq dollars par aveugle. A partir du 1^{er} avril 1928, le Comité suisse aura aussi seul la responsabilité morale et la charge financière de cette œuvre. Nous la recommandons à la libéralité de nos donateurs, en les priant d'indiquer sur le chèque postal que tout ou partie de leurs dons doit être attribué à Ghazir. Les débuts de l'activité de M. Wieser sont très encourageants. Des efforts variés sont tentés pour enseigner à ces aveugles un métier qui leur permette de gagner honnêtement leur vie. La musique est un précieux auxiliaire dans une œuvre semblable et apporte un peu de lumière dans cette navrante obscurité. Il est probable que ces aveugles arriveront à confectionner des tapis et autres objets que nous serons heureux de mettre en vente en Suisse pour aider de cette manière le vaillant Comité de Ghazir.

L'exil en Syrie

C'est un grand sujet, mais c'est aussi un sujet fort délicat ! En septembre dernier, l'Association Internationale pour le proche Orient a tenu, à Genève, son assemblée générale annuelle. Cette Association compte 28 sociétés de secours américaines, européennes et arméniennes, dont le budget global dépasse 20 millions de francs suisses. Ces sociétés sont absolument indépendantes les unes des autres au point de vue financier. Chacune a assez à faire pour son compte, sans pouvoir songer à aider les autres. Les séances annuelles entre délégués de ces divers groupements sont extrêmement utiles pour l'étude de toute question d'un intérêt commun, pour éviter les doubles emplois et pour organiser des collaborations.

A l'ordre du jour de l'assemblée de septembre, le problème du sort des Arméniens en Syrie était, certes, le plus grave et le plus épineux. Il a été également l'objet d'importants débats dans des séances de la « Commission Consultative du Bureau International du Travail », où siègent les représentants du Comité de l'Association. Il est aussi dans les préoccupations du Comité International de la Croix-Rouge.

La situation est si complexe et le danger est si grand de faire, par une publicité prématurée ou inopportune, du tort à ceux qu'on voudrait secourir, que l'Association pour le Proche Orient dans sa dernière séance tenue à Begnins, a décidé que, par prudence, il ne fallait rien publier sur ce problème difficile et inquiétant.

Nous pouvons cependant saisir cette occasion pour rendre un hommage bien mérité à l'activité du Ser-

vice des Réfugiés du Bureau International du Travail et, en particulier, aux efforts aussi intelligents que dévoués et persévérants de M. le major Johnson qui en est la cheville ouvrière. Nous mettons en garde, à ce propos, tous ceux qui, par ignorance sans doute, plutôt que par parti pris, parlent à la légère du Bureau International du Travail, dont l'action utile et bienfaisante mériterait d'être mieux connue.

En tous cas, c'est bien ce Bureau qui, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge et, avec l'appui du gouvernement de la puissance mandataire, pourra intervenir le plus efficacement pour arracher des dizaines de milliers d'exilés arméniens à la tragique situation dans laquelle ils se trouvent, étant pris dans ce pays entre l'enclume et le marteau.

Nous sommes heureux de pouvoir rassurer quelque peu ceux qui se préoccupent du danger que courent ces populations menacées de mourir de faim cet hiver en leur annonçant qu'un important secours s'organise actuellement.

Le Near East Relief américain soutient encore un grand nombre d'orphelins en Syrie. Les relations de ce Comité avec la France ont donné lieu à une polémique de presse qui a agité bien des esprits depuis deux ans environ. Dans le dessein de tenter un effort de conciliation, nous avons demandé à notre collègue et ami, M. Gordon-L. Berry, de nous donner lui-même une note que nous pourrions insérer dans la présente publication. Le lecteur comprendra la raison du conflit. Celui-ci existe entre le point de vue de ceux qui voudraient à tout prix conserver à la nation arménienne sa jeunesse, qui est en définitive le meilleur de son capital, et le point de vue de ceux qui ont la lourde responsabilité de cette

jeunesse, sortie des orphelinats, jeunesse qu'il faut caser quelque part, là où on veut bien la recevoir, et qui alors considèrent l'hospitalité française comme un grand bienfait. La lettre ci-dessous fera comprendre la complexité du problème.

Nous estimons que sa solution est dans la collaboration. Depuis des années, la Ligue Internationale philarménienne n'a cessé de répéter aux Autorités arméniennes et à tous ceux qui veulent travailler à la restauration de la patrie arménienne qu'il fallait soutenir les efforts des comités de secours et organiser une action persévérante de propagande nationale arménienne dans la jeunesse sortie des orphelinats, si on ne voulait pas la voir se perdre pour l'Arménie, par le fait d'une fatale dénationalisation.

Nous ne pouvons donc qu'approuver les conclusions de M. Berry et nous ne pouvons que regretter que des malentendus, des préjugés de partis politiques et sociaux, des divisions regrettables aient empêché la réalisation de ce programme élémentaire d'union nationale arménienne. Mais il n'est pas trop tard pour lutter contre cette dénationalisation. Que l'on soutienne ceux qui, ici ou là, parmi les réfugiés, travaillent dans ce sens. Nous avons pu constater de magnifiques efforts individuels accomplis par des instituteurs arméniens. Il faut aussi éclairer l'opinion publique et les autorités des pays de refuge, afin, qu'autant que possible, elles respectent la nationalité et la langue de toute cette jeunesse. C'est là un devoir sacré.

Tout ce qui vient d'être dit fait ressortir l'importance immense d'une institution comme celle de l'École Arménienne de Begnins et Genève, fondée précisément sur le respect dû à la nation arménienne.

Voici la lettre de M. Berry :

Monsieur A. Krafft-Bonnard,
vice-président de l'Association Internationale
pour le Proche-Orient.

Cher Monsieur,

L'information que vous m'avez donnée concernant la publication que vous envisagez d'un document intitulé « Les Arméniens en exil », m'a vivement intéressé.

Comme vous désirez y joindre des détails concernant les jeunes garçons arméniens et autres anciens pupilles du « Near East Relief » qui travaillent actuellement en France dans l'agriculture ou dans l'industrie, j'espère que les renseignements ci-après dissiperont tout malentendu que vos lecteurs pourraient avoir sur la situation actuelle de ces jeunes gens ou sur les intentions qu'avait le « Near East Relief » en leur fournissant les moyens de quitter le Proche Orient pour trouver des emplois rémunérateurs dans l'Europe occidentale.

Il y a actuellement en France environ 1400 enfants du « Near East Relief », parmi lesquels 600 sont venus entièrement de leur propre initiative. Comme vous le savez, le premier groupe se composait approximativement de 550 garçons, dont un peu plus d'une centaine sont venus de Grèce et les autres de Syrie ; ce groupe est arrivé en France il y a environ trois ans. Les premiers arrangements concernant leur travail en France ont été conclus directement par notre directeur en Syrie avec le « Chef de bureau de la main-d'œuvre étrangère ». Des places furent trouvées pour tous ces

jeunes gens dans des fermes françaises, et du point de vue des intéressés, il est incontestable que cette expérience a pleinement réussi malgré diverses difficultés éprouvées non seulement par les garçons, mais par l'Office gouvernemental intéressé et les paysans français qui employèrent ces jeunes gens. Les premiers six mois furent durs pour tous, mais une fois qu'ils se furent habitués les uns aux autres, une bonne entente mutuelle s'établit entre garçons et fermiers qui, dans la plupart des cas, eut d'heureux résultats ; les détails seraient trop longs et trop nombreux à énumérer dans cette communication. Le dernier rapport sur la situation est celui que ma collaboratrice, M^{me} Parseghian, a présenté à la dernière réunion du Comité exécutif de l'Association internationale pour le Proche Orient à laquelle vous avez assisté.

Les 550 garçons mentionnés ci-dessus constituent le seul groupe d'enfants que le N. E. R. a envoyé en France, exception faite de 177 jeunes filles transférées il y a quelques mois de nos orphelinats de Grèce à l'Institut Tebrotzassère à Marseille. Nous subventionnons cet établissement pendant une année à raison du même montant par enfant que nous dépenserions si les jeunes filles en question étaient restées dans nos orphelinats d'Athènes, Syra et Corinthe.

Veillez noter que ce transfert a été fait à la seule requête de nos amis arméniens et qu'un contrat définitif a été conclu entre le « Near East Relief » et l'Association des dames arméniennes Tebrotzassère. Cette organisation a récemment manifesté le désir de recevoir cent cinquante jeunes filles supplémentaires, mais aucune décision n'a été prise quant à présent concernant l'envoi de ce nouveau groupe.

En outre, environ 300 jeunes gens arméniens qui sont sortis au cours de cette dernière année, ou les années précédentes, de nos orphelinats de Syrie, sont venus en France pendant le dernier trimestre, librement, après avoir choisi *volontairement* le travail dans des fermes françaises qui leur était proposé par le Bureau de la main-d'œuvre étrangère pour une période d'une année à dater de leur arrivée en France, plutôt que de se rendre dans l'Arménie russe aux frais de l'« Union de bienfaisance arménienne ».

Avant de quitter la Syrie, tous ces pupilles signèrent un contrat dans lequel les conditions de travail qui les attendaient en France leur étaient clairement expliquées dans la langue arménienne. Nous avons insisté particulièrement sur le fait qu'ils étaient engagés exclusivement pour un travail agricole, pour une période d'un an et que ce travail était ardu. La plupart de ces jeunes gens ont plus de 17 ans et sont sortis des orphelinats depuis quelques temps. Presque tous se sont efforcés, sans succès, d'obtenir du travail en Syrie. Vous trouverez ci-joint une copie de l'engagement en arménien, signé par chaque garçon avant son départ de Beyrouth.

En plus des groupes ci-dessus, un total de 139 jeunes filles et de 123 jeunes gens sont venus en France durant l'année écoulée, de leur propre initiative ou à la demande de parents habitant ici. La plupart de ces enfants travaillent dans des fabriques de soie dans de bonnes conditions. Nous avons leurs adresses et sommes en contact avec eux de temps en temps, bien qu'ils soient à présent nettement en dehors de notre contrôle et mettent actuellement en pratique les principes que nous espérons leur avoir inculqués pendant les quel-

ques années qu'ils ont passées dans nos institutions. Une proportion importante des enfants de ce dernier groupe se trouve chez des parents qui habitent la France.

Vous êtes naturellement tout à fait au courant de mon point de vue personnel et de l'attitude du « Near East Relief » à l'égard de l'établissement des jeunes gens qui sont ou qui ont été dans nos institutions dans des pays autres que ceux du Proche Orient, et surtout dans leur patrie, l'Arménie russe. Cependant, permettez-moi de vous exposer à nouveau notre point de vue général à ce sujet.

Il y a beaucoup d'Arméniens notables qui désirent voir ces orphelins s'établir en Arménie russe. Si les conditions économiques et politiques empêchaient leur rapatriement à l'heure actuelle, ils préféreraient voir ces enfants rester dans les contrées du Proche Orient jusqu'à ce que leur transfert en Arménie russe soit possible.

Le grand problème est d'agir au mieux des intérêts de ces enfants. Nous poursuivons de plus en plus cette politique malgré la confusion qui résulte des conseils qui nous sont donnés de temps en temps par quelques leaders arméniens qui estiment que ce *n'est pas* pour le plus grand bien des orphelins que de les transférer au Caucase à leur sortie de nos institutions.

En tant qu'œuvre, nous devons catégoriquement adopter comme principe de faire ce qui est pour le plus grand intérêt des *enfants*. Nous sympathisons complètement avec tous les efforts en vue de conserver les traditions de race du peuple arménien et de rassembler aussi rapidement que le permettront les événements dans une seule et unique région tous les éléments de ce

peuple disséminé. Partout et chaque fois qu'il sera possible de servir à la fois les intérêts des enfants et les projets de rapatriement du peuple arménien, nous serons heureux de comprendre ces deux questions dans notre programme. Cependant, chaque fois qu'il y a conflit d'intérêts entre ces deux desiderata, nous devons d'abord servir l'intérêt des enfants.

En appliquant ce principe aux enfants qui ont été envoyés en France, je dirai que ces derniers ont été placés chez des parents ou patrons dont l'honorabilité et la moralité sont connues, et qui sont aptes à entretenir l'enfant et à comprendre que celui-ci ne doit être exploité. Notre programme concernant les enfants que nous avons envoyés, a été de les placer dans des foyers choisis par nous, sous notre surveillance et celle du « Comité de protection des enfants immigrés », jusqu'à ce que chacun d'entre eux se soit habitué à son nouvel entourage et qu'il ait prouvé son adaptabilité.

Dans les deux paragraphes précédents, je vous exprime non seulement mon opinion personnelle sur toute cette question, mais vous indique également l'attitude adoptée depuis longtemps par M. Barclay Acheson, Directeur Général des opérations d'Outre-mer, à Constantinople.

Il y a deux ans, si les conditions économiques en Grèce et en Syrie avaient permis de procurer du travail à tous les jeunes gens qui se disposaient à sortir de nos institutions, nous les aurions certainement encouragés à rester dans ce pays. Depuis la venue en France, il y a deux ans, du premier groupe de 600 jeunes gens, et malgré le succès de cet essai, j'étais personnellement opposé à l'envoi dans ce pays de nouveaux groupes. Ce n'est que ces derniers trois mois,

à la suite d'une enquête personnelle approfondie sur les efforts que font nos ex-pupilles à Beyrouth et dans les environs, pour se maintenir dans leurs diverses occupations, que j'ai changé d'avis.

Le tragique des conditions industrielles actuelles en Syrie dues à la guerre, l'accroissement de la population de réfugiés et la dépression financière, ne peuvent que convaincre l'enquêteur le plus superficiel qu'il est inutile d'espérer que ces garçons puissent, à l'heure actuelle, se suffire dans ce pays. Nous avons été obligés de fournir à beaucoup de nos diplômés un subside en espèces leur permettant de joindre les deux bouts. J'ai pu me rendre compte que les salaires payés à beaucoup de nos enfants qui travaillaient récemment à Beyrouth, ne dépassaient pas vingt centimes (Suisses) par jour. Comment arriver à couvrir les frais d'entretien avec de tels gages!

Les jeunes gens travaillant dans des fermes en France depuis ces deux dernières années reçoivent à présent de 150 à 250 fr. français par mois, tous frais payés. Dès que ces jeunes gens ont atteint l'âge de 18 ans, ils ont droit à la carte d'identité et sont libres de faire dans leur occupation tout changement que bon leur semble. Même avec la dépréciation actuelle de la valeur du franc français, les derniers arrivés (qui sont naturellement les moins payés durant leur période d'apprentissage dans l'agriculture), auront dans chaque cas un foyer excellent, une nourriture abondante, leur habillement et un minimum de 100 fr. par mois, tous frais payés durant les six premiers mois, et 150 fr. par mois pendant le second semestre. Leur situation n'est certes pas brillante, mais elle est infiniment meilleure que tout ce qu'ils pourraient espérer avoir dans leur état

actuel, en Syrie ou en Grèce. Si notre organisation accordait des subsides aux enfants de plus de 16 ans, ce serait, à mon avis, les habituer à devenir une charge publique. Les Orientaux arrivent à la maturité bien plus tôt que ce n'est le cas pour nous, occidentaux. Ces garçons de 16 ans sont bien capables de poursuivre une carrière agricole, industrielle ou professionnelle. On ne leur demande pas un travail plus dur que celui accompli par le fermier français lui-même ou par les femmes et les enfants de son entourage. Je puis l'affirmer, car pendant la guerre, j'ai séjourné pendant plusieurs semaines chez un paysan français, et je parle par conséquent en toute connaissance de cause. Il est certain (à part de rares exceptions) que les patrons français de ces jeunes arméniens agissent à leur égard de la manière la plus bienveillante et la plus généreuse. Je dois dire en toute sincérité que je pourrais citer plus de cas où ces garçons, en raison de leur âge et de leur inexpérience, ont failli à leur engagement, que de cas où on a dû transférer un jeune homme ailleurs pour cause de mauvais traitement de la part de son patron. Les rapports classés dans ce bureau prouveront entièrement le bien-fondé de cette assertion.

Des 2 000 ex-pupilles du N. E. R. fixés maintenant à Beyrouth et dans les environs, 50% au moins ne peuvent travailler régulièrement à leur métier et constituent, par conséquent, une main d'œuvre plus ou moins flottante. Ces garçons ne peuvent se procurer du travail pour plus de deux jours par semaine. Si la situation économique actuelle en Syrie devait continuer encore une année et si ces garçons se trouvaient de ce fait dans l'impossibilité de poursuivre un travail régulier, ils seront arrivés au point où il leur sera impossible d'être

heureux et de se fixer dans un métier supérieur à celui de journalier ordinaire.

Le travail dur et régulier en France avec la perspective d'une indépendance éventuelle s'affirme être un merveilleux bienfait pour les jeunes gens actuellement ici, et le transfert récent même de 300 de ces journaliers du champ de travail de Beyrouth aide considérablement ceux qui restent.

Les demandes pressantes de la part de jeunes gens en Syrie pour aller en France augmentent constamment.

Je suis convaincu que toutes les personnes réfléchies qui voudraient se donner la peine d'examiner ce problème général seront d'accord qu'il est de beaucoup préférable pour ces jeunes gens d'être en France sous notre surveillance générale, pendant au moins une année ou deux, que de partir individuellement pour des pays éloignés comme l'Amérique du Sud dans des conditions aléatoires, au sujet desquelles ils sont peu renseignés au départ et où ils peuvent se trouver complètement séparés de membres de leur race ou d'amis sympathiques qui ont leur bien-être à cœur.

Enfin ne convient-il pas à cet égard d'attirer l'attention sur le fait que des milliers d'Arméniens qui ont les moyens et la possibilité de partir eux et leurs familles du Proche Orient, ne se sont pas décidés à aller en Arménie, mais d'après ce que je comprends, environ 25,000 d'entre eux se sont établis en France au cours de ces deux dernières années. Nos Archives indiquent que durant chaque mois de l'année en cours, environ 1,000 Arméniens quittent définitivement la Syrie.

La majorité de ceux qui partent maintenant ont l'Amérique du Sud et particulièrement l'Uruguay pour destination. Les conditions générales, politiques et

économiques en Syrie n'ont pas varié de façon sensible pendant ces dernières semaines. Nos représentants reçoivent journellement d'innombrables demandes de travail. Sans l'assistance donnée par le N. E. R. aux réfugiés à Beyrouth et à Damas, le dénuement actuel serait encore plus terrible.

Permettez-moi d'ajouter ce qui suit à l'exposé malheureusement déjà très long que j'ai cru nécessaire de faire ci-dessus. J'admets que les jeunes gens qui viennent en France à l'heure actuelle ne reçoivent pas pour commencer un salaire en espèces très élevé pour leurs services. Cependant, combien y-a-t-il de jeunes gens sortis de nos écoles techniques ou professionnelles tant en Europe qu'en Amérique, qui ne reçoivent pas même un sou par jour pendant la période de leur apprentissage après l'achèvement de leurs études universitaires. Dans mon pays, par exemple, il est d'usage pour un jeune avocat de faire un stage d'au moins deux ans dans une étude, après avoir achevé ses études de droit, à des appointements qui ne lui permettent pas même de vivre très simplement. Au pis aller, les garçons faisant partie du dernier groupe venu en France de leur propre gré, ont trouvé des foyers et reçoivent une somme raisonnable comme argent de poche pendant la première année de leur séjour dans ce pays.

Les frais de voyage des trois cents jeunes gens de ce dernier groupe ont été prélevés sur un don spécial fait au « Near East Relief », et nous continuerons à les surveiller de très près jusqu'à ce qu'ils soient bien établis en France.

Il est à espérer que les garçons de ce groupe, comme ceux du contingent d'il y a deux ans, se montreront dignes de la cordiale hospitalité de ce grand pays de

France qui a passé lui-même par la crise la plus grave peut-être de toute son histoire.

Toute suggestion pratique que nos amis pourront faire sera, comme toujours, reçue avec reconnaissance. Nous n'avons pas la prétention d'être infaillibles dans les décisions que nous prenons, mais nous travaillons consciencieusement en faveur des intérêts des enfants auxquels nous avons servi de père et de mère, de sœur et de frère, pendant ces dernières dix années.

July 26th. 1926.

Gordon L. BERRY

Représentant en Europe du « Near East Relief »
et Secrétaire-général de l'Association internationale
pour le Proche Orient.

Une courageuse voix française

L'Association internationale pour le Proche Orient a organisé un grand dîner de la Règle d'Or, qui a eu lieu le 4 septembre, à Genève, à l'Hôtel des Bergues, et auquel plus de 400 personnes ont pris part. Le menu était celui des orphelinats : le traditionnel riz arménien, dit pilaf, du cacao, du pain, une purée aux pommes et de l'eau fraîche. Le repas était présidé par M. Nitobé, secrétaire général adjoint japonais à la Société des Nations. Les orateurs furent : M. Ch. Vikrey, de New York, président de l'Association ; M. Mélas, ancien membre du parlement d'Athènes ; Sir Dickinson, ancien président de l'Union des Associations nationales pour la Société des Nations ; M^{me} Edith Glanville, d'Australie ; l'Archevêque Söderblom ; le pasteur Adolphe Keller ; et M. Jean Bianquis, directeur honoraire de la Société des Missions à Paris. Ce repas fut agrémenté par des chœurs des élèves arméniens de Genève.

Nous tenons à dire en passant que nos amis américains disposent d'un fonds spécial destiné à couvrir les frais de ces grandes manifestations de propagande, auxquelles nous ne tenons pas spécialement en Suisse, mais qui, il faut le reconnaître, contribuent beaucoup à stimuler l'opinion publique du monde entier.

Nous reproduisons ici le discours de M. Jean Bianquis, en le remerciant de son appel bien opportun. Le témoignage du vénéré ancien directeur de la Société des Missions de Paris donne à cet appel une autorité et une importance qui n'échapperont à personne.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, comme citoyen de la République française, de lever d'abord mon verre en l'honneur des deux Républiques amies, auxquelles j'apporte l'hommage ému et reconnaissant de ma profonde admiration : la Confédération helvétique et les Etats-Unis d'Amérique.

La *Suisse* n'avait aucun intérêt direct au Proche Orient. Jamais elle n'avait rêvé d'y envoyer ses soldats, ni d'abriter une portion de ces vastes territoires sous son drapeau national. Elle n'avait envers ces populations malheureuses d'autre responsabilité que celle du Bon Samaritain à l'égard de l'homme anonyme et vraisemblablement étranger de la parabole, tombée entre les mains des brigands. Mais cette responsabilité-là, elle l'a généreusement assumée. Comment ne pas prononcer ici le nom vénéré de ce grand Genevois auquel la reconnaissance des Arméniens, lorsqu'ils auront enfin reconstitué quelque part leur foyer national, élèvera certainement un monument jumeau de celui qu'elle réserve au Dr Lepsius, le nom de Léopold Favre ? Nous verrons demain, à Begnins, quelque chose de ce que les Suisses font, à cette heure, pour les Arméniens. J'ai rencontré moi-même, il y a peu de mois, à Ghazir, ce jeune Suisse qui venait d'arriver en Syrie pour prendre la direction d'un asile d'aveugles, à côté de lui se trouvait sa fiancée — aujourd'hui sa compagne — Suisse, elle aussi, et nos cœurs, à ma femme et à moi, ont été profondément remués par la vue de ces 90 jeunes Arméniens aveugles, garçons et filles, misérables victimes des persécutions et des privations de toutes sortes, qui nous ont donné un beau concert.

J'ai vu aussi, à Alep, mon vieil ami, le D^r Adrien Monnier, de la Chaux-de-Fonds, et j'ai admiré cet hôpital Béthesda qu'il a créé pour les Arméniens, et où il s'est montré du premier coup un maître, tant par sa science d'organisateur que par son habileté de chirurgien... Mais comment énumérer tout ce que la bienfaisance suisse fait au Proche Orient, soit par son argent, soit par le moyen de ses enfants, quand M. Krafft-Bonnard lui-même a été convaincu, hier, par M^{lle} Jeppe, d'être insuffisamment informé, et d'ignorer qu'il y a, sur l'Euphrate, un village arménien entretenu par la philanthropie helvétique ? Honneur donc, gloire et gratitude à la Suisse !

Le cas de l'*Amérique* n'est pas tout à fait le même. Nous sommes un certain nombre à regretter, aujourd'hui encore, que la puissante République des Etats-Unis n'ait pas accepté, au lendemain de la guerre, ce mandat sur l'Arménie que les peuples alliés étaient unanimes à lui décerner. Il nous semble que la crainte des canons américains aurait pu être, pour les Turcs, le commencement de la sagesse. Mais je reconnais que les difficultés, pour exercer utilement ce mandat, étaient énormes, et peut-être insurmontables.

Quoi qu'il en soit, l'*Amérique* s'est largement réhabilitée dans le domaine de la philanthropie, où son effort a été au-dessus de tout éloge. Rien de plus beau n'a été fait, je crois, depuis la guerre, dans le monde entier, que le travail du « Near East Relief », si ce n'est, peut-être, le double effort de l'Armée du Salut à Paris, pour la construction du « Palais du Peuple » et du « Palais de la Femme ». J'ai pu visiter, en Syrie, les deux orphelinats d'Antelyias et de Ghazir, près de Beyrouth et les deux orphelinats du « Bird-Nest » et du

« Hill-Top », à Sidon, en Palestine, l'orphelinat de Nazareth : j'en ai été ému jusqu'au fond des entrailles. Emu, non seulement par la vue de ces centaines, de ces milliers d'enfants, garçons et filles, les plus petits surtout, ceux du « Bird Nest », arrachés à la mort, soignés naturellement, consciencieusement préparés à la vie, et cela en face des plus beaux horizons du monde, mais ému aussi par la vue de ces jeunes hommes arméniens et de ces jeunes femmes, qui, joyeusement, ajournant la fondation de leur foyer personnel, consacrent les plus belles années de leur vie à élever, physiquement, intellectuellement et moralement, ces pitoyables et innocentes victimes des guerres, des persécutions et des massacres. Que de fois j'ai été jaloux, pour nos églises de France, de pareils dévouements ! Gloire donc, honneur et reconnaissance à l'Amérique.

Et la *France*, pendant ce temps — en particulier la France protestante — qu'a-t-elle fait pour le Proche Orient ? Qu'a-t-elle fait pour les Arméniens ?

Je dois avouer, avec quelque confusion, qu'elle a fait bien peu jusqu'ici. Cela tient à diverses raisons : Nous sommes, nous, les protestants français très faibles numériquement ; nous sommes surchargés d'autres devoirs ; en particulier dans le domaine des missions, et la guerre qui nous a appauvris en argent, et plus encore en hommes, nous a apporté des charges nouvelles. Enfin, notre situation économique, le peu de valeur de notre monnaie nationale, réduit singulièrement l'efficacité de nos sacrifices.

Pourtant nous ne sommes pas sans avoir rien fait. Depuis de longues années déjà, et bien avant la guerre, nous avons à Paris un Comité *pro-arménien*, dont

notre vénérable amie M^{me} Jean Meyer était l'âme. Très âgée aujourd'hui et affaiblie dans sa santé, elle en a remis le secrétariat à M. Brunnarius, qui est au milieu de nous, et qui pourrait mieux que moi vous dire ce qu'est son œuvre : une œuvre à la fois de secours matériel pour les réfugiés arméniens nécessiteux, de propagande, surtout dans les églises protestantes de France, et d'action spirituelle pour assurer l'évangélisation des réfugiés protestants. Cette œuvre, trop modeste jusqu'ici, tend à se développer, et je souhaite, pour ma part, qu'elle arrive à prendre un beaucoup plus grand essor.

Plus récemment, à la suite de la guerre, a été fondée, à Strasbourg, l'*Action chrétienne en Orient*, dont le directeur très actif, très dévoué, M. Berron, est également dans cette salle, et j'ai déjà mentionné l'*Hôpital Béthesda*, à Alep, qui est l'œuvre principale de cette association. Cela aussi mérite d'être beaucoup mieux connu et beaucoup plus largement soutenu.

Je crois donc qu'il y a une propagande à intensifier, et que rien ne pourra mieux nous y aider que la généralisation, dans nos églises de France, de la *Règle d'Or* et du *Dimanche de la Règle d'Or*. Certainement, mes collègues MM. Brunnarius et Berron et moi-même, nous remporterons d'ici un élan nouveau, un mot d'ordre encourageant que nous nous efforcerons de transmettre.

Car nous avons, nous Français, des devoirs positifs, des devoirs spéciaux envers les Arméniens.

Au lendemain de la guerre, notre pays avait accepté le mandat, non seulement sur la Syrie, mais aussi sur la Cilicie, mandat qui le constituait défenseur de plus d'un million d'Arméniens, établis à Tarse, Adana,

Aïntab, Kharpout, Mersine, etc. Sous la pression des Turcs, nous avons dû, hélas, évacuer la Cilicie. Il nous eût fallu, pour y rester, la collaboration fraternelle de l'Amérique, qui nous était refusée, et des forces militaires importantes que notre pays, épuisé par quatre années d'une guerre impitoyable, ne pouvait plus fournir. Mais par cette retraite, qui a été cruelle à nos cœurs, nous avons abandonné à leurs ennemis séculaires ces Arméniens de Cilicie, dont un grand nombre, la majorité sans doute, ont été aussitôt massacrés, mais dont des masses considérables se sont réfugiées en Syrie, sous la protection de nos armes et de notre drapeau. Il y a aujourd'hui environ 130,000 Arméniens dans la Syrie sous mandat français, dont 50,000 peut-être dans une situation précaire, et une vingtaine de mille entassés dans des camps infects, aux portes de Beyrouth et d'Alep, en proie à une misère indescriptible et intolérable.

De cette situation, l'opinion de notre pays commence à s'émouvoir, d'autant plus qu'il y a aussi en France, surtout à Marseille et à Lyon, des camps lamentables de réfugiés arméniens. Le Gouvernement s'en préoccupe et nous sommes décidés à l'aider dans sa recherche des meilleures solutions. Mais le problème est trop compliqué et trop délicat pour que ces solutions puissent être indiquées dans une réunion telle que celle-ci. Il suffit de savoir que ces besoins cruels ne seront pas perdus de vue.

Pour moi, Mesdames et Messieurs, je ne suis qu'un vieillard, qui ai largement dépassé cet âge de 70 ans que le vieux psalmiste considérait comme la limite normale de l'existence humaine. Je sens mes forces diminuées, pour les avoir usées déjà au service de

bien des causes : les églises réformées de France, les alcooliques à relever, les païens à évangéliser, l'esprit de paix et de bonne volonté à répandre dans ce pauvre monde. Mais ce qui m'en reste, je fais vœu ce soir de le consacrer, pour la plus grande partie, à la cause sacrée du Proche Orient, et particulièrement des Arméniens.

C'est ici le repas de la Règle d'Or : « Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur aussi vous-mêmes. » Nous pouvons, nous, protestants de France, en modifier quelque peu la formule. Pendant trois siècles, le XVI^e, le XVII^e et le XVIII^e, nos ancêtres les Huguenots ont eu le sort des Arméniens d'hier, d'aujourd'hui, et peut-être, hélas ! de demain. Persécutés, massacrés dans leur pays, ils se sont réfugiés, par centaines de milliers, dans tous les pays accueillants de l'est et du nord de l'Europe, de l'Amérique du nord et du sud de l'Afrique. Eh bien ! ce que les hommes ont fait à nos pères, si généreusement, nous avons le devoir de le faire aujourd'hui aux autres, Arméniens ou Assyriens. Puissent mes coreligionnaires le comprendre ?

Et comme, en France, ceux-ci resteront peu nombreux, c'est vers le peuple français dans son ensemble, souvent mal renseigné, mais toujours généreux, que nous aurons à nous tourner : L'exemple même de l'Armée du Salut, que je citais tout à l'heure, nous prouve que, pour une œuvre d'humanité conçue et réalisée sans étroitesse, on ne s'adresse jamais en vain au cœur de la France.

Jean BIANQUIS.

Un trentième anniversaire

C'est en septembre 1896 que le mouvement suisse en faveur des Arméniens s'est organisé. Il est parti de Lausanne et s'est étendu dans la Suisse entière. Le souvenir des assemblées populaires à Lausanne, sur la place de la Palud, et à Genève, au Bâtiment Electoral, est inoubliable. A-t-on jamais revu pareilles manifestations publiques? Nous ne le croyons pas. Ces assemblées furent le point de départ d'une vaste pétition adressée au Conseil fédéral.

N'est-il pas effrayant de constater que, tandis qu'il y a 30 ans, notre peuple se soulevait pour protester contre les massacres d'environ trois cents mille Arméniens, aujourd'hui, la situation est telle qu'il faut protester contre l'extermination d'environ un million et demi et contre l'expulsion d'un nombre à peu près égal d'Arméniens, en un mot l'anéantissement de cette antique population de l'Anatolie? Les quelques milliers qui restent encore dans ce pays doivent sacrifier leur nationalité. Il n'y a plus que des Turcs. La notion de « ottoman » est bannie. L'Empire ottoman a été remplacé par la « République turque ». La Turquie aux Turcs! « Il n'y a plus de question arménienne », disait un plénipotentiaire turc. « Nous ne connaissons plus les Arméniens. Prenez-les chez vous, donnez-leur l'hospitalité, ils sont à vous, ils sont vos frères; il y a si longtemps que vous déclarez vouloir les protéger; tous vos gouvernements leur ont fait tant de promesses; montrez que vous ne vous contentez pas d'intentions et de paroles et que vous savez agir. »

Ces paroles ont été prononcées en 1923 à Lausanne, berceau en 1896 du mouvement en faveur de l'Arménie.

Un professeur distingué de cette ville disait, l'an dernier, dans une salle publique : « Ce n'est pas notre population lausannoise qui a demandé aux diplomates de choisir notre cité pour y faire leur vilaine besogne. Ils sont venus ici, probablement, parce que nous avons des hôtels confortables et une belle vue sur le lac et les montagnes. Nous en voudrions toujours à ces messieurs d'être partis en nous laissant cet immondice qui porte le nom de « Traité de Lausanne ».

Comme il y a trente ans, il est bon aujourd'hui de se réfugier auprès de l'opinion publique ; rien de plus reconfortant que ces élans spontanés et unanimes de conscience et de cœur, que ces énergiques réactions populaires, que dominant un robuste bon sens et un réel sentiment des responsabilités. C'est pourquoi nous reproduisons le texte de la fameuse pétition qui fut couverte par quatre-cent-trente mille signatures. Hélas, il faut le reconnaître, après trente ans, elle est plus actuelle que jamais.

Canton de

Commune de

AU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION
SUISSE

Monsieur Le Président de la Confédération,

Messieurs Les Conseillers Fédéraux,

Le peuple suisse a frémi d'indignation et d'horreur au récit des incendies, des pillages et des massacres qui, depuis deux ans, dévastent et ensanglantent l'Empire turc.

Le peuple suisse est consterné de voir l'Europe assister inactive au meurtre et à l'outrage de milliers et de milliers d'êtres humains, alors qu'en d'autres temps les grandes puissances se sont constituées les protectrices des chrétiens d'Orient et se sont engagées, par des traités solennels, à leur procurer un gouvernement équitable.

Le peuple suisse considère comme un devoir de protester contre des infamies qui déshonorent notre époque.

Le peuple suisse a l'espérance qu'un grand mouvement de fraternité humaine et de solidarité chrétienne, entraînant toutes les nations du continent, amènera les gouvernements des grands Etats à exiger enfin de la Turquie qu'elle mette un terme à ces cruautés.

Monsieur Le Président de la Confédération,

Messieurs Les Conseillers Fédéraux,

Les Suisses pratiquent, par tradition, une politique de neutralité. Nous ne l'oublions pas.

Mais s'ils se sont interdit de prendre parti dans les conflits de peuple à peuple, ils n'ont pas pour cela abdiqué les droits de la conscience et renoncé à servir la cause de la justice et de l'humanité.

Maintes fois, la Suisse a pris des initiatives internationales. Jamais circonstance plus tristement impérieuse ne l'a sollicitée d'en tenter une nouvelle.

Vous êtes le gouvernement du pays et nous vous prions d'agir. Nous vous prions de demander, au nom du peuple suisse, aux gouvernements des grands Etats de l'Europe qu'ils s'entendent enfin pour faire cesser les massacres d'Orient.

Nous avons une entière confiance dans votre sagesse. Elle vous dira comment, avec l'aide du Dieu Tout-Puissant, notre voix pourra être entendue.

Recevez, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, l'expression de notre profond respect.

Le 15 septembre 1896, les délégués des Comités de secours, qui s'étaient formés dans plusieurs de nos villes, se réunirent à Berne et constituèrent la « Conférence des Comités suisses de Secours aux Arméniens », sous la direction d'un Bureau Central siégeant à Neuchâtel. Il fut entendu que, tout en unissant autant que possible leurs efforts, ces Comités conserveraient la libre disposition des fonds qui leur seraient confiés. Le Comité exécutif de cette Conférence était composé de MM. le professeur Georges Godet, à Neuchâtel, président; Léopold Favre, à Genève, et le pasteur Hugendubel, à Berne.

Dans une seconde conférence, le 29 septembre, à Lausanne, il fut décidé que les Comités de secours entreprendraient en commun une œuvre pour les orphelins dans l'intérieur de l'Arménie.

Dans cette même séance, tenant compte des offres parvenues de la part de familles désireuses de recevoir dans leur sein des orphelins arméniens, la Conférence décida de confier cette affaire à un Comité spécial, rattaché à la Conférence générale des Comités de Secours. Ce Comité spécial prit le nom de « Société Suisse d'Immigration et de Patronage d'Orphelins arméniens ». Le siège de la société était ce village de Begnins où, le 1^{er} décembre 1922, les derniers orphelins qui dépendaient de la Conférence, fondée en 1896, venaient se réfugier, après avoir fui l'ouragan déchaîné au Proche Orient.

Ce serait une étude bien intéressante à faire que celle de l'histoire de ces trente années de relations entre la Suisse et l'Arménie. C'est un travail que nous proposons, en passant, à un étudiant en droit ou en théologie, en quête d'un sujet de thèse. Il existe des archives

desquelles il serait bon de dégager un récit de ce grand et persévérant effort de la Suisse pour élever des orphelins arméniens, effort qui a été poursuivi, en dépit d'oppositions violentes ou sournoises, et, malgré des obstacles bien propres à décourager les meilleures bonnes volontés, avec une tenace persévérance. Nous pensons avec émotion aux vaillants qui ont disparu et nous leur gardons un souvenir de respectueuse reconnaissance.

Rappelons ici quelques noms chers à nos cœurs :

D^r Johannes Lepsius, Georges Godet, Léopold Favre, Albert Bonnard, Marc Debrit, Adolphe Hoffmann, Lucien Gautier, Auguste de Morsier, Paul Moriaud, les pasteurs von Wyss et Hugendubel.

Le 17 octobre, nous avons perdu M. Edouard Naville, le savant égyptologue ; un des ouvriers de la première heure, qui, par l'autorité de son nom connu dans le monde entier, par la fermeté et l'indépendance de ses convictions, ainsi que par sa connaissance approfondie des choses de l'Orient, a rendu les plus précieux services à la cause arménienne. Dès la fondation de la Ligue Internationale Philarménienne, il en fut le Président vénéré, toujours courageux et fidèle au poste de combat, d'où il donnait souvent le mot d'ordre juste et opportun. C'est Edouard Naville qui a dirigé les efforts de la vaillante Ligue Philarménienne en vue de la libération de l'Arménie, alors qu'il en était encore temps, après le Traité de Versailles et avant le Traité de Lausanne.

Comme il a souffert, dans ses convictions et dans son cœur, de l'humiliation infligée à la civilisation chrétienne et à la liberté, par le Traité de Paix de juillet 1923 !

Il fut le Trésorier honoraire de l'Association Internationale pour le Proche Orient et a rendu des services comme intermédiaire entre nos pays d'Europe et les milieux anglais et américains. Membre du Comité genevois de Secours, depuis sa fondation, en 1896, il était le Premier vice-président du Comité Central de la Fédération des Comités suisses Amis des Arméniens.

Toujours exact à l'heure des séances du Comité, il n'a cessé d'encourager ses amis et collaborateurs à aller de l'avant malgré tout. Ce nouveau deuil nous est très sensible. Comment combler de tels vides ? Nous devons absolument recruter de jeunes forces. La cause de l'Arménie, qui est celle du droit de tous les peuples, petits ou grands, à la liberté, qui est celle de la civilisation et du christianisme dans le Proche Orient, qui est celle de la solidarité envers une nation martyre. Cette cause doit provoquer le feu de l'enthousiasme et la mobilisation des bonnes volontés.

Voici deux télégrammes que nous avons reçus de Paris, à l'occasion de la mort de M. Edouard Naville :

« Prière présenter famille Naville, au nom Union Générale Arménienne, et au mien, expression notre profonde sympathie. Tous les Arméniens douloureusement affectés perte de leur Grand Ami, garderont souvenir reconnaissant des services qu'il a si généreusement rendus à leur cause. »

Signé Boghos NUBAR.

« Délégation République Arménienne à Conférence de la Paix douloureusement émue décès éminent Président, illustre Savant, Edouard Naville, incline respectueusement devant mémoire Grand Ami peuple Arménien. « Prions présenter nos condoléances les plus sincères famille Naville. »

Signé A. AHARONIAN et KHATISSIAN.

Une visite à deux vieillards exilés à Marseille

Nous eûmes récemment le privilège de rendre visite à deux vénérables Arméniens, réfugiés dans de modestes villas près de Marseille. Comme nous aimerions pouvoir rendre à ces messieurs l'hommage qu'ils méritent ! Tous deux sont des types authentiques de la magnifique résistance arménienne et incarnent le patriotisme et l'intelligence, la capacité de travail et le noble dévouement à la cause nationale qui caractérisent cette belle race.

L'un, M. Minas Tcheraz, septuagénaire, poète, écrivain de grande valeur, professeur, organisateur de l'Ecole centrale arménienne de Constantinople. Il est l'homme de la lutte pour la liberté. Il lui a consacré sa vie entière. Il a tout sacrifié pour sa nation et n'a vécu que pour elle. Fatigué, atteint dans sa santé, il vit presque solitaire. Il ne peut rien oublier, mais il n'y a chez lui ni rancune, ni désir de vengeance. Calme et digne, il parle avec une assurance prophétique et une absolue confiance de la libération de son peuple, libération qu'il ne verra pas lui-même, mais qu'il promet aux jeunes générations. Combien captivante une conversation avec un homme qui a de tels souvenirs et qui se flatte modestement d'être le dernier survivant des délégués officiels à la Conférence de Berlin en 1878 ! Il y a pris part comme secrétaire et interprète du Catholicos, le chef de l'Eglise nationale arménienne. Quel récit émouvant, que de détails intéressants dans la bouche de cet homme qui donne ses impressions personnelles sur tous les grands personnages politiques

de cette époque, et en particulier sur Bismark, qui présidait la Conférence ! Il se souvient du jour où la dite Conférence adopta le fameux art. 61 de ce Traité de Berlin par lequel les cinq Grandes Puissances prenaient l'engagement de protéger les chrétiens d'Orient — donc son peuple à lui ! On peut juger de la somme de déceptions que ce vaillant champion a dû endurer pendant toute sa carrière politique ! Nous conservons de cet entretien une impression de grandeur incomparable et nous saluons ici avec respect ce digne vieillard.

L'autre exilé, M. Mesrob Noubarian, est né à Smyrne en 1842. C'est un savant. Il a consacré toute sa vie aux Lettres arméniennes et françaises. Nous l'avons trouvé en train de composer un troisième Dictionnaire franco-arménien, pour remplacer celui qui est resté dans sa maison de Smyrne, maison dont une famille turque s'est emparée et dont elle a fait sa propriété avec tout son contenu... Mis en prison en 1922, à quatre-vingts ans, il dut à son âge de n'être pas tué par les Turcs qui se contentèrent de giffler ce grand intellectuel arménien, puis ils le laissèrent s'enfuir. Sur notre demande pressante, il a consenti à nous raconter encore ce qui suit : « J'ai perdu toute ma fortune, mais ce que je regrette uniquement, ce sont mes ouvrages qui, certainement, doivent avoir été détruits. J'ai traduit « Notre-Dame de Paris », de Victor Hugo, avec lequel j'ai été en correspondance, et auquel j'ai dédié ma traduction. J'ai composé deux dictionnaires français-arménien, et à cette occasion j'ai souvent correspondu avec Littré. J'ai traduit en arménien Molière, les Fables de La Fontaine et de Florian, ces deux derniers ouvrages en vers. Tout cela est devenu la proie des flammes lors de la grande catastrophe de

Smyrne. On m'a souvent confisqué mes travaux, notamment ma traduction de La Fontaine, dont l'impression me fut refusée, parce que « toutes ces fables sont autant d'allusions !!! » J'ai traduit l'Histoire de la Civilisation de Seignebos, le « Faust » de Goëthe, certaines tragédies de Shakespeare, de Racine, de Voltaire et « Vers le Pôle » du Dr Nansen.

« Par mes dictionnaires et mes traductions, j'ai propagé parmi mes compatriotes la langue et la littérature françaises. J'ai envoyé au Ministère de l'Intruction publique la liste de mes travaux, j'ai été nommé officier d'Académie. Dans mon exil à Marseille, j'ai traduit deux œuvres à l'usage de la jeunesse : « Le Robinson Suisse », et les « Contes Perrault », qui sont déjà publiés, et j'ai ordonné qu'on les envoie à vos orphelins, dans l'espoir que ces récits pourraient les divertir tout en les excitant à la lecture. J'ai préparé encore une traduction en résumé des « Misérables », de Victor Hugo... »

Il y a lieu d'être reconnaissant de l'intérêt qu'un homme de cette valeur et de cette autorité porte à l'« Ecole arménienne de Begnins et Genève ». Plus d'une fois il nous a exprimé son regret de ne pouvoir songer, vu son grand âge, à venir lui-même saluer notre jeunesse arménienne en Suisse. Il a dû se contenter de donner à cette jeunesse, dans un message vibrant de foi et inspiré par le plus pur idéal, des conseils et des encouragements, qui sont un mot d'ordre pour leur vie toute entière. Il conclut ainsi :

« Mes enfants, aimez votre Nation, aimez votre Patrie, qui a souffert de calamités sans exemple dans l'Histoire, mais qui, aujourd'hui, j'en ai la ferme confiance, est en voie de restauration. Il y a un Gouvernement arménien à Erivan. Nous voulons croire à son développe-

ment progressif. Quand vous aurez grandi et reçu, en Suisse, une bonne et solide éducation, vous deviendrez peut-être de bons membres de ce Gouvernement. Allez vous établir à Erivan, quand vous aurez terminé vos études, cela doit être votre but de travailler au développement de notre nouvel Etat. »

Un rayon de soleil dans l'exil

Au-dessus du lac tranquille, sous la ligne à peine mouvementée du Jura, se trouve le village de Begnins. Si vous montez la rue principale, vous verrez à gauche un vieux saule vous faire signe de toutes ses branches. Poussez le portail qu'il domine : c'est le « Foyer arménien », grande maison d'un étage, paisible et accueillante, qui abrite en elle une quarantaine d'enfants. Les plus grands ont 13 ou 14 ans ; j'en ai vu un, tout petit garçon de 6 ans, qui jouait avec les feuilles mortes du jardin, et qui a souri, sans comprendre, aux questions que je lui posais.

L'école est séparée de la maison-mère par la chapelle du village. Elle comprend trois classes : les grands, les moyens et les petits. Là, au jour le jour, ces fillettes et ces garçons apprennent de maîtres arméniens ce que tous les enfants apprennent dans chaque pays. Ils se penchent sur des livres écrits dans leur langue maternelle ; ils s'exercent à tracer avec habileté les lettres bizarres de leur alphabet ; ils sont initiés aux mystères de leur grammaire. Leurs maîtres les interrogent en arménien et c'est en arménien qu'ils répondent. Ils apprennent aussi le français et plusieurs le parlent déjà couramment, de leur voix un peu grave, qui lui donne des accents étranges. Les grands savent encore beaucoup d'autres choses ; ainsi ils n'ignorent pas que c'est un duc de Zaehringen qui a fondé la ville de Berne et ils peuvent vous dire ce que fut la Conjuración des Manches Rouges.

Mais surtout, ils savent la triste et sublime histoire de leur pays. Plus que tout autre chose, on leur apprend

à aimer l'Arménie lointaine, et plus que l'Arménie lointaine, l'idéal arménien. Ces petits exilés, enfants et petits enfants d'exilés, à l'âge où l'on commence à peine à comprendre ce qu'est une patrie, ont déjà souffert pour la leur. L'autre dimanche, par un de ces beaux jours d'arrière-automne, tandis que ses camarades jouaient au jardin, un garçon de quatorze ans écrivait une lettre en arménien, dans une classe du rez-de-chaussée, assis près d'un radiateur. Elle était destinée à une sœur, seul membre de sa famille qui lui restât, et elle allait partir bien loin, à Syra, petite île de la mer Egée, dans un orphelinat américain, où la fillette a été reçue. Vision poignante que celle de cet enfant qui s'isole pour lancer un message d'affection à la petite sœur lointaine, dont il ne garde peut-être plus qu'un souvenir incertain.

Cependant, pour exilés qu'ils soient, ces enfants ne sont pas tout à fait malheureux. Ils ne connaissent pas l'horrible solitude qui accompagne si souvent l'exil. Ils sont là, toute une phalange de jeunes réunis pour plusieurs années, ensemble ils étudient ; ensemble ils apprennent à aimer le travail manuel, le jardin potager est leur domaine et l'atelier de menuiserie ne chôme pas. Aux heures des repas, ils sont servis par des mains maternelles, car quelques-uns d'entre eux ont ici leurs mères qui se sont faites les mères de tous ces enfants. Ils sont entourés d'intérêt et de sympathie. Le garçon dont je vous parlais tout à l'heure vient d'être adopté par un Comité de Vevey, qui s'est engagé à trouver, jusqu'au jour de sa majorité, les 800 fr. que représente la pension annuelle de chaque petit Arménien.

Non, ils ne sont pas malheureux. Si leurs yeux ont un regard plus profond et plus sérieux que celui que

L'on voit d'habitude chez les enfants de leur âge ils connaissent, Dieu merci, la joie insouciante et les jeux et les rires. Ils sont avant tout des jeunes, c'est-à-dire l'avenir, et c'est pour cela que, de tous les coins du monde où ils sont dispersés, les Arméniens qui n'ont plus cette jeunesse, tournent leurs regards vers eux et espèrent...

Les aînés, ceux de Champel, ont fêté dans ce mois de novembre, le quatrième anniversaire de la fondation de l'Ecole Arménienne de Begnins et de Genève. Ils ont chanté la Suisse qui les a reçus; ils ont chanté leur amour de l'art et de l'étude; mais surtout ils ont chanté leur patrie, en toute simplicité et de tout leur cœur vibrant. Et en les écoutant, émue, je songeais à cette phrase d'un écrivain de mon pays, phrase que peuvent si bien redire les Arméniens: « Maintenant, je suis tranquille. J'ai compris ma force, la force de mon pays. Nous n'avons qu'à attendre en travaillant, que l'inondation passe. Elle ne peut pas ronger le fin granit de ma patrie. Sous la boue qu'elle roule, nous pouvons le toucher. Et déjà, ci et là, quelques cimes affleurent... »¹

M. D.

¹R. Rolland. *Jean Christophe*: Dans la maison.

La langue nationale dans l'exil

Voilà le trésor auquel l'exilé s'attache et qu'il défend avec acharnement. Tout lui a été enlevé, il a dû s'enfuir en laissant derrière lui, famille, propriété et patrie, mais personne n'a pu lui ravir sa langue nationale. Sur la terre étrangère, elle symbolise la patrie toute entière. En elle se concentrent l'histoire, la poésie, le souvenir de la famille, la vie religieuse, toute l'âme nationale. Sur la terre étrangère encore, c'est elle qui est le lien, parfois l'unique lien entre les fugitifs qui aiment à s'entendre les uns les autres parler la même langue. Et comme elle les unit, lorsqu'ils peuvent dans leur langue chanter et prier.

Nous n'étonnerons donc pas le lecteur attentif qui cherche à comprendre pour mieux sympathiser, en lui apprenant que partout les réfugiés arméniens s'efforcent de sauvegarder ce capital d'un prix inestimable qui est la langue nationale. Cela explique le grand nombre de journaux en arménien qui s'impriment ici et là, et sont répandus dans le monde entier. C'est aussi la raison d'être des efforts tentés dans certaines concentrations de réfugiés pour organiser des écoles arméniennes, ainsi dans le Camp Oddo, à Marseille où, depuis plusieurs années, de vaillants intellectuels Arméniens instruisent quelques centaines de leurs jeunes compatriotes.

Le respect de la langue est un des principes fondamentaux de l'École Arménienne de Begnins et Genève. Le directeur, M. Kévorkian, a organisé à Begnins une petite imprimerie arménienne qui marche déjà fort bien. Les maîtres traduisent des brochures françaises.

Puis, avec les élèves, ils font la composition et le tirage. Quelle joie ce fut pour les enfants, lorsque parut l'été dernier, la première publication de l'imprimerie arménienne de Begnins. C'était la traduction d'une brochure du professeur Edouard Claparède (« L'Ecole sur mesure »).

Le gouvernement d'Angora, dont le nationalisme peut paraître excessif à ceux qui tiennent au respect des minorités, a décrété que les instituteurs des écoles arméniennes qui existent encore en Turquie, ici et là, seraient astreints à des examens sur la langue turque. Il va sans dire que ces épreuves sont très sévères et que des méthodes arbitraires n'en sont pas exclues. La conséquence est fatale. Les instituteurs échouent. Et, comme l'Ecole arménienne a perdu ses instituteurs qui, ayant manqué leurs examens, n'ont plus le droit d'enseigner, l'Autorité turque a un prétexte suffisant pour en ordonner la fermeture. C'est la continuation de la persécution officielle. Naturellement, on offre aux parents les écoles turques, largement ouvertes à tous. Mais comment y apprendre l'arménien? Que deviendra la langue nationale? Telle est la douloureuse et angoissante question qui tourmente le cœur des parents.

Dernièrement, à Arabkir, des familles arméniennes, plutôt que d'accepter cette oppression déguisée et cette turquification forcée, ont préféré abandonner leurs villages et leurs biens et faire un saut dans l'inconnu en émigrant vers la Mer Noire, dans l'espoir de trouver quelque part un coin de terre où ils pourraient conserver leur patrimoine national et sauver la jeune génération. Ils se sont mis en route, la caravane comprenait 140 mulets. C'était des agriculteurs, des artisans qui se sont enfuis, malgré les supplications de leurs voisins

turcs de la ville, avec lesquels ils vivaient en fort bonne intelligence. Ces voisins se rendaient parfaitement compte de la perte qu'ils faisaient par le départ de cette population industrielle et laborieuse, qui était un élément de prospérité pour leur localité.

Les enfants de Begnins faisaient dernièrement en classe une composition « Souvenir de mon pays ». Un garçon de dix ans, laissant parler tout son cœur de petit exilé, un descendant d'un de ces vaillants montagnards morts pour la liberté, écrivit cette phrase caractéristique et qui résume les impressions de l'enfant qui a vu combattre et qui sait qu'il devra lutter encore : « Chacun de nous porte sur son cœur une arme : sa langue et son église. »

Appel en faveur de l'École Arménienne de Begnins et Genève

Bien que domiciliée en Suisse depuis le 1^{er} décembre 1922 seulement, cette œuvre suisse d'éducation d'enfants arméniens célèbre cette année son trentième anniversaire. Il a fallu les désastres du Proche Orient pour que le vieil orphelinat suisse de Sivas émigrât d'abord à Samsoun, puis à Constantinople, et enfin à Begnins et Genève.

Nos Comités suisses ont élevé en Anatolie environ 2000 enfants qui, devenus grands, se sont établis dans leur pays, formant de jolis ménages et exerçant d'utiles professions. La plupart d'entr'eux sont morts, victimes des massacres et des déportations. Nous pouvons compter une centaine de rescapés. Dans cette année anniversaire, nous ne pouvons pas déposer des couronnes sur les tombes de tous ces martyrs, car où sont-elles ? Il faut les chercher dans l'Euphrate, dans les rochers, dans les grottes, ce sont des ossements épars... mais qu'importe ! nous gardons le souvenir de leur vaillance, de leur fidélité chrétienne et de leur héroïque résistance... « jusqu'à la mort ». Leur souvenir constitue peut-être l'appel le plus pressant et le plus puissant à poursuivre cette œuvre d'éducation, en dépit de toutes les difficultés et de toutes les oppositions. C'est trente années de drames successifs. Que de souffrances, que d'angoisses et que de larmes ! Mais aussi que d'actes de magnifique dévouement, et que d'héroïques témoignages d'obéissance chrétienne ! Toutes ces voix s'unissent dans le monde invisible..

voix des mères... leur écho parvient à nos cœurs et nous répète sans cesse : Protégez nos enfants !

En 1896, la sympathie populaire suisse pour la malheureuse nation arménienne s'est concentrée dans cette œuvre vivante et pratique d'éducation d'orphelins. Aujourd'hui encore, nous sommes infiniment reconnaissants de pouvoir constater qu'il y a dans notre pays un intérêt fidèle et persévérant pour le maintien et le développement de cette action de secours en faveur de la jeunesse arménienne. Rien de plus touchant et réconfortant que les livres qui enregistrent, jour après jour, les dons par chèques postaux ! Ce sont des milliers et des milliers de petits dons qu'accompagnent souvent les mots les plus encourageants. De temps en temps un gros don, toujours le bienvenu. Il existe en Suisse une volonté populaire de poursuivre cette œuvre, et chacun est heureux de penser que ces enfants, actuellement à l'abri dans notre pays, sont préparés pour retourner dans le leur pour rebâtir et pour restaurer. Soutenir et bien élever la jeunesse d'une nation, c'est assurer son avenir. Tel est le but de l'École Arménienne de Begnins et Genève. Ne suffit-il pas de l'exprimer, pour que chacun en saisisse et la simplicité, et l'importance, et l'urgence ?

Que tous ceux qu'inquiète le problème du Proche Orient, que tous ceux qui souffrent de la défaite de notre civilisation et du christianisme dans les années que nous venons de traverser, que tous ceux qui déplorent l'anéantissement d'une vaillante petite nation qui, par sa vieille civilisation chrétienne, comme par sa culture occidentale et sa capacité de travail constituait un sûr rempart contre des puissances de haine et de désordre, que tous comprennent la valeur d'un

effort, poursuivi par cette trop modeste institution, pour reconstituer une élite capable de réagir et de construire.

Le Département politique fédéral suisse, dans sa note du 29 août 1924, au Secrétariat-Général de la S. d. N., donne l'exemple de cette juste compréhension de la situation :

« Le vieil orphelinat suisse de Sivas, qui avait dû s'enfuir auparavant déjà, à Samsoun, puis à Constantinople, émigra alors à Begnins (canton de Vaud). C'est dans ce village que trois immeubles ont été aménagés, le premier, pour les garçons et l'école, le second, pour les filles et le ménage, le troisième servant de logement pour le personnel adulte et aussi de ferme. En outre, à Champel, Genève, une maison reçoit les enfants qui ont terminé leur instruction à Begnins et qui peuvent suivre les établissements scolaires supérieurs. La charité suisse fait, en faveur des Arméniens, un effort considérable et la cause arménienne éveille dans le public une très grande sympathie.

« C'est en poursuivant cette œuvre que la Suisse entend contribuer à la réussite du Foyer national arménien. En effet, si le projet de la Délégation arménienne aboutit, les orphelins élevés en Suisse dans la connaissance et le respect de leurs traditions, de leur langue et de leur religion, mettront, leur patrie, la communauté reconstituée au bénéfice de leur travail et, même, si les circonstances devaient empêcher la réalisation de ce plan, la Suisse aurait veillé à ce que les enfants arméniens, dont elle s'occupe, fussent en mesure de gagner une existence utile et honorable. »

Signé : G. MOTTA.

M. Gustave Ador, ancien Président de la Confédération suisse, Président du Comité international de la Croix-Rouge, dans un discours à la V^{me} Assemblée de la S. d. N., a donné également son appui autorisé à l'Ecole Arménienne en Suisse.

« Ces orphelins sont maintenant réfugiés et hospitalisés à Begnins, dans le canton de Vaud, où ils sont élevés aux frais des associations philarméniennes suisses. La Suisse contribue ainsi, pour sa part, autant que faire se peut, à préparer l'avenir du peuple arménien en donnant à cette jeunesse malheureuse, à ces enfants, une instruction, une éducation et une formation professionnelle qui leur permettront de se tirer d'affaire et de vivre honorablement. »

Enfin, on se souvient du généreux appel que M. le conseiller fédéral Giuseppe Motta, Président de la S. d. N., a lancé au monde entier, le 2 octobre 1924, dans son discours de clôture de la V^{me} Assemblée :

« Permettez-moi de toucher une minute à un point spécial, celui de l'Arménie. J'ai eu, mardi soir, le privilège de visiter l'asile pour les enfants arméniens que la générosité de quelques philanthropes a institué à Begnins, dans le canton de Vaud. J'y ai vu quelques dizaines d'enfants, garçons et fillettes. Chacun de ces enfants est une tragédie vivante. Ces enfants n'ont pas d'état civil. Ils ont vu parfois leurs pères, leurs mères, leurs grands-parents tomber assassinés. Ils sont éduqués et instruits dans leur langue. Ils sont beaux de la beauté de leur race et de leur martyre. Lorsqu'ils me virent, ils entonnèrent le chant national de mon pays : O monts indépendants ! Leur condition m'a ému jusqu'aux entrailles. J'ai quitté le foyer de Begnins en me

promettant à moi-même que, Président de la V^{me} Assemblée, j'aurai crié une fois à la face du monde la détresse de nos frères et le devoir de les secourir. Heureux nous tous si l'effort de la Société des Nations, guidé par l'énergie et par la noblesse de ce très grand apôtre qu'est le D^r Nansen, peut enfin leur trouver un foyer national ! »

Un patriote arménien déclarait avec émotion : « Je pense tous les jours à notre Ecole de Begnins et Genève et je prie pour ses élèves. Cent enfants dans cette institution valent plus pour notre nation que mille autres dispersés en Europe. Qui sait si un Washington pour l'Arménie ne sortira pas un jour de Begnins. »

C'est le secret de demain !

Ce que nous savons aujourd'hui, c'est que ces enfants nous sont confiés !

Les dépenses ne varient guère d'une année à l'autre. Il faut compter par élève et par an 800 fr. à Begnins et 1200 fr. à Genève. C'est donc une moyenne de 1000 fr. par enfant. Ils sont actuellement au nombre de 90, soit 41 à Begnins et 49 à Genève.

Vingt nouveaux enfants de huit à dix ans vont arriver de Grèce, envoyés par le Near East Relief. Ils seront accompagnés par M. Nichan Begian, ancien directeur arménien de l'Orphelinat américain de Corinthe, et qui sera désormais attaché à l'institution suisse.

Plus nous aurons de ressources et plus nous pourrions répondre aux supplications qui nous parviennent en faveur d'enfants exilés ici ou là, en Grèce, dans les Balkans, en France, enfants capables et de dispositions favorables que des parents, des protecteurs occasionnels, des directeurs d'orphelinats voudraient faire entrer

dans l'Ecole Nationale Arménienne de Begnins et Genève.

Un merci, aussi cordial que sincère, à tous les donateurs pour leur appui réconfortant; merci à MM. les Pasteurs pour leur collaboration, toujours d'une si grande valeur et sans laquelle il eût été presque impossible de subsister jusqu'ici; merci aux Ecoles du dimanche; merci aux journaux qui consentent à publier des articles sur l'Arménie; merci à tous les Comités Fédérés! A tous est acquise la reconnaissance du Comité Central à Genève.

Ce que nous savons encore aujourd'hui, de façon certaine, c'est que nous avons le privilège et le devoir de donner à ces enfants, non seulement une solide instruction, mais encore une éducation inspirée journallement par l'Esprit de l'Évangile de Jésus - Christ, et de les préparer ainsi à prendre rang parmi les meilleurs serviteurs de leur nation.

A vous tous qui avez parcouru les pages qui précèdent et compris ce qu'est l'Exil Arménien, nous adressons l'appel de la Règle d'Or: « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'ils fassent pour vous ».

Compte de chèques postaux:

« La Règle d'Or », Genève I. 1729



SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE
D'IMPRIMERIE
Péisserie, 18
GENÈVE

